



Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	4
Absents	7
Total des votes	46

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à 19 heures, les membres Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 6 avril, se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL Ce conseil s'est déroulé dans des conditions particulières, au théâtre l'Eclat à Pont-Audemer, afin de respecter les restrictions mises en place pour la lutte contre le coronavirus.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BEIGLE, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE

SUPPLEANTS PRESENTS : M. RABEL, M. BESSARD, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. LECONTE, Mme CACAUX, **TITULAIRES EXCUSES** Mme ROULAND, M. M. LAMY, M. LEROUX, Mme LOUVEL, M. TIMON, Mme VALLEE, Mme BOQUET

SUPPLEANTS EXCUSES : M. DELONGUEMARE, Mme LEMAITRE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, M. LEBEE, Mme PY, M. THEROULDE, M. CHARPENTIER, Mme FOUTREL, Mme POTTIER

TITULAIRES ABSENTS : M. RIAUX, M. LEROY, Mme GENAR, M. DUCLOS, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. BAPTIST **SUPPLEANTS ABSENTS** : M. FOURNIER, M. GIRARD, Mme VANBESIE

PROCURATIONS : Mme ROULAND à M. BISSON, M. LAMY à Mme DUONG, Mme LOUVEL à M. BEAUDOUIN, M. TIMON à M. DARMOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CALMESNIL

Il est à noter que M. Jean Luc Barre, Maire de Montfort sur Risle, a quitté la séance après le vote de la délibération n°40

N°	Objet de la délibération	Décision du conseil
15-2021	Adoption du compte de gestion 2020 – Budget Principal – Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle	Adoptée à l'unanimité
16-2021	Adoption compte administratif 2020 - budget principal	Adoptée à l'unanimité
17-2021	Affectation des résultats 2020 – Budget principal	Adoptée à l'unanimité
18-2021	Budget primitif 2021 – budget principal	45 voix pour, 1 contre
19-2021	Fiscalité ménage et entreprises 2021	45 voix pour, 1 contre
20-2021	Produit attendu GEMAPI 2021	Adoptée à l'unanimité
21-2021	Taux TEOM 2021	Adoptée à l'unanimité
22-2021	Subvention de fonctionnement au BVE	Adoptée à l'unanimité
23-2021	Adoption du compte de gestion 2020 – Budget Annexe de l'Assainissement– Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle	Adoptée à l'unanimité
24-2021	Adoption compte administratif 2020 - budget annexe assainissement	Adoptée à l'unanimité
25-2021	Affectation des résultats 2020 – budget annexe assainissement	Adoptée à l'unanimité

26-2021	Budget primitif 2021 – budget annexe assainissement	Adoptée à l'unanimité
27-2021	Adoption du compte de gestion 2020 – Budget SPANC – Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle	Adoptée à l'unanimité
28-2021	Adoption compte administratif 2020 - budget annexe SPANC	Adoptée à l'unanimité
29-2021	Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe SPANC	Adoptée à l'unanimité
30-2021	Budget primitif 2021 – budget annexe SPANC	Adoptée à l'unanimité
31-2021	Adoption du compte de gestion 2020 – Budget à Vocation Economique (locations) – Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle	Adoptée à l'unanimité Adoptée à l'unanimité
32-2021	Adoption compte administratif 2020 - budget annexe BVE	Adoptée à l'unanimité
33-2021	Budget primitif 2021 – budget annexe BVE	Adoptée à l'unanimité
34-2021	Adoption du compte de gestion 2020 – Budget Pôle Santé libéral Ambulatoire – Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle	Adoptée à l'unanimité
35-2021	Adoption compte administratif 2020 - budget annexe PSLA	Adoptée à l'unanimité
36-2021	Budget primitif 2021 – budget annexe PSLA	Adoptée à l'unanimité
37-2021	2021- Ligne de trésorerie – Fixation du montant maximum	Adoptée à l'unanimité
38-2021	Marché de service de préparation et de distribution de repas en liaison froide – Lancement de l'appel d'offres	Adoptée à l'unanimité
39-2021	Convention territoriale Globale _ Avenant n°1	Adoptée à l'unanimité
40-2021	Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - Projet déposé par l'OGEC Saint-Ouen - Portage administratif du dossier par CCPAVR -Autorisation	Adoptée à l'unanimité
41-2021	ZAC Ecopole - neutralisation foncière d'une parcelle pour répondre aux engagements ERC en matière de biodiversité	Adoptée à l'unanimité
42-2021	Syndicat mixte pour la création de parcs d'activités économiques	Adoptée à l'unanimité
43-2021	Création d'un poste de chargé de mission animateur territoire 100 % énergies renouvelables	Adoptée à l'unanimité
44-2021	Création d'un emploi permanent	Adoptée à l'unanimité
	RELEVÉ DE DECISIONS	
	RELEVÉ DE DELIBERATIONS DE BUREAU	

**N° 15-2021 Adoption du compte de gestion 2020 – Budget Principal –
Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle**

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante sur le compte administratif (Ordonnateur) et sur le compte de gestion (Comptable Public).

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local par le Trésorier.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

**CC PONT-AUDEMER/VAL DE RISLE
 BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
 EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À
 La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
 M Guillaume CAPARD
 M^{me} Pascale CHAMBRAS-VINCENT
 M Gaëtan DEVERIERE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
 DU 01/09/2020 AU 11/03/2021
 DU 01/04/2020 AU 31/08/2020
 DU 01/01/2020 AU 31/03/2020

027047 SGC PONT-AUDEMER

Population 34156
 Nomenclature M14 sup égal 100000
 Voté par Natura avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
 1 Bilan synthétique Rtat I-1 4
 2 Bilan Rtat I-2 5
 2.1 Bilan Actif
 2.2 Bilan Passif
 3 Compte de résultat synthétique Rtat I-3 13
 4 Compte de résultat Rtat I-4 14
 5 Annexe 18
 Rtats des opérations pour compte de tiers Rtat I-5 19

2EME PARTIE : Exécution budgétaire 22
 1 Résultats budgétaires de l'exercice Rtat II-1 23
 2 Résultats d'exécution Rtat II-2 24
 3 Rtat de consommation des crédits Rtat II-3 26
 4 Rtat de réalisation des opérations Rtat II-4 30

3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 41
 1 Balance des comptes Rtat III-1 42
 2 Situation des valeurs inactives Rtat III-2 85

Les chiffres du compte administratif 2020 ont été vérifiés avec le compte de gestion de la trésorerie :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01000 - CC PONT-AUDEMER/VAL DE RISLE		Exercice 2020			
	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-754 478,95		453 385,17		-301 093,78
Fonctionnement	282 659,71	86 509,84	1 165 715,55		1 361 464,42
TOTAL I	-471 820,24	86 509,84	1 619 100,72		1 060 370,64

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article D2343-5 du CGCT prévoyant que le compte de gestion est remis par le comptable de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle pour être joint au compte administratif comme pièce justificative et sert au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,

CONSIDÉRANT la nécessité d'arrêter le compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier avant le vote du compte administratif 2020,

*Le Conseil Communautaire,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,*

- **DECIDE D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du comptable public du budget principal de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, celui-ci concordant avec les écritures de l'ordonnateur,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire

N° 16-2021 - Vote du Compte administratif 2020 –Budget Principal.

Pour mémoire, le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Par dérogation à l'article L.1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérante arrêtant les comptes de la collectivité territoriale au titre de l'exercice 2020 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2021.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2020 se présentent comme suit :

La section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 21 068 607.52 € (dont 195 748.87 € de résultats reportés de 2019) pour l'exercice 2020 du budget principal de la Commune Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements
013	REVENUS DE GESTION COURANTE	102 148.00	191 439.35	
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	2 093 768.00	1 357 811.01	134 491.17
73	IMPOTS ET TAXES	15 589 666.00	16 013 032.49	41 256.14
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 067 589.22	3 009 138.75	32 995.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	98 970.00	45 255.73	
Total des recettes de gestion courante		20 952 141.22	20 616 677.33	208 742.31
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 700.00	47 439.01	
Total des recettes réelles de fonctionnement		20 954 841.22	20 664 116.34	208 742.31
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				
TOTAL		20 954 841.22	20 664 116.34	208 742.31
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		195 748.87		

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » s'élève à 195 748.87 €.

Le chapitre 013 « Revenus de gestion courante » comprend des remboursements d'indemnités journalières par l'assurance statutaire pour la somme de 191 439.95 €.

Le chapitre 70 « Ventes produits fabriqués, prestations de services » s'élève à 1 492 302.18 € dont 134 491 .17 € de rattachements détaillé comme suit : 995 959.16 € au compte 7067 « redevances et droits des services périscolaires », 171 375.18 € au 70632 « redevances à caractères de loisirs », 183 857.20 € « aux autres organismes » et 141 110.64 € « divers ».

Ces recettes représentent 7 % du réalisé 2020.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend 7 460 867.88 réparties principalement à la nature 73111 « taxes foncières et d'habitation », 1 744 489 € à la nature « cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises », pour 438 889 € à la nature « taxe sur les surfaces commerciales », pour 621 757 à la nature 73114 « imposition forfait sur les entreprises de réseau », pour 1 996 241.52 € à la nature 73211 « attributions de compensation », 512 386 à la nature 73223 « fonds de péréquation ressources communales et intercommunales » et 3 010 102 € à la nature 7331 « taxe d'enlèvement des ordures ménagères ».

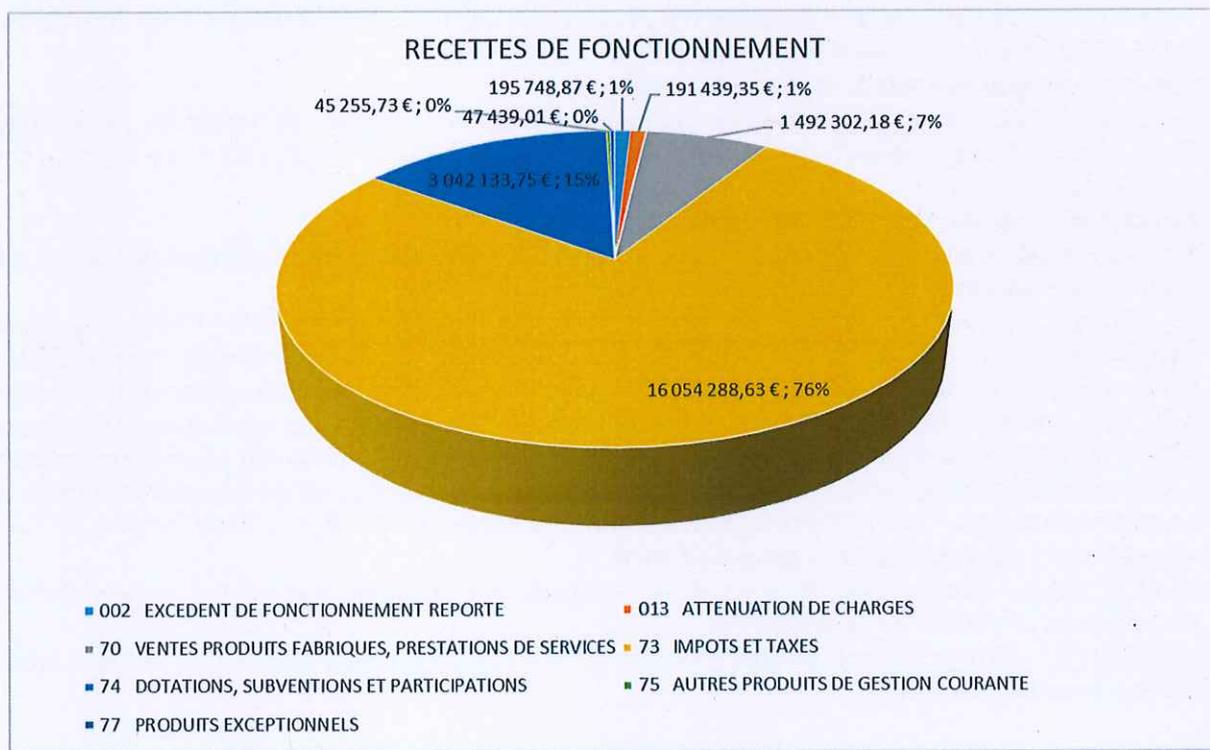
Ces recettes représentent 76 % du réalisé 2020.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » comprend 719 610 € à la nature 74124 « dotation de base des groupements de communes », 1 085 762 € à la nature 74126 « dotation de progression minimale », 30 731.14 € à la nature 7472 « subvention région », 723 320.14 € à la nature 7478 « autres organismes ».

Ce chapitre représente 15 % du réalisé 2020.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courantes » s'élève à 45 255.73 € comprend notamment la redevance d'occupation du camping pour 32 389.18 €.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » s'élève à 47 439.01 € comprenant notamment des régularisations de garanties prescrites et une subvention concernant le PETR Risle Estuaire.



Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 19 707 143.10 € pour l'exercice 2020 du budget principal de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	5 386 826.01	3 187 324.56	997 194.61
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	8 587 935.89	8 524 524.02	12 220.18
014	ATTENUATION DE CHARGES	2 508 103.85	2 368 555.85	139 548.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 294 270.33	2 973 354.66	257 775.70
Total des dépenses de gestion courante		19 777 136.08	17 053 759.09	1 406 738.49
66	CHARGES FINANCIERES	136 777.00	110 380.34	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 130.01	2 548.12	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 919 043.09	17 166 687.55	1 406 738.49
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 231 547.00	1 133 717.06	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 231 547.00	1 133 717.06	
TOTAL		21 150 590.09	18 300 404.61	1 406 738.49

Le chapitre 011 « charges à caractères général » concernent principalement les fluides, les fournitures et les prestations de services. Les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2020 par les services s'élèvent à 3 187 324.56 € et 997 194.61 € ont été rattachées.

Ces dépenses représentent 21 % du réalisé 2020.

Le chapitre 012 « frais de personnel » comprend les salaires, charges, la médecine professionnelle, l'assurance statutaire réalisés au cours de l'exercice 2020 pour 8 524 524.02 € et 12 220.18 € de rattachements.

Ces dépenses représentent 43 % du réalisé 2020.

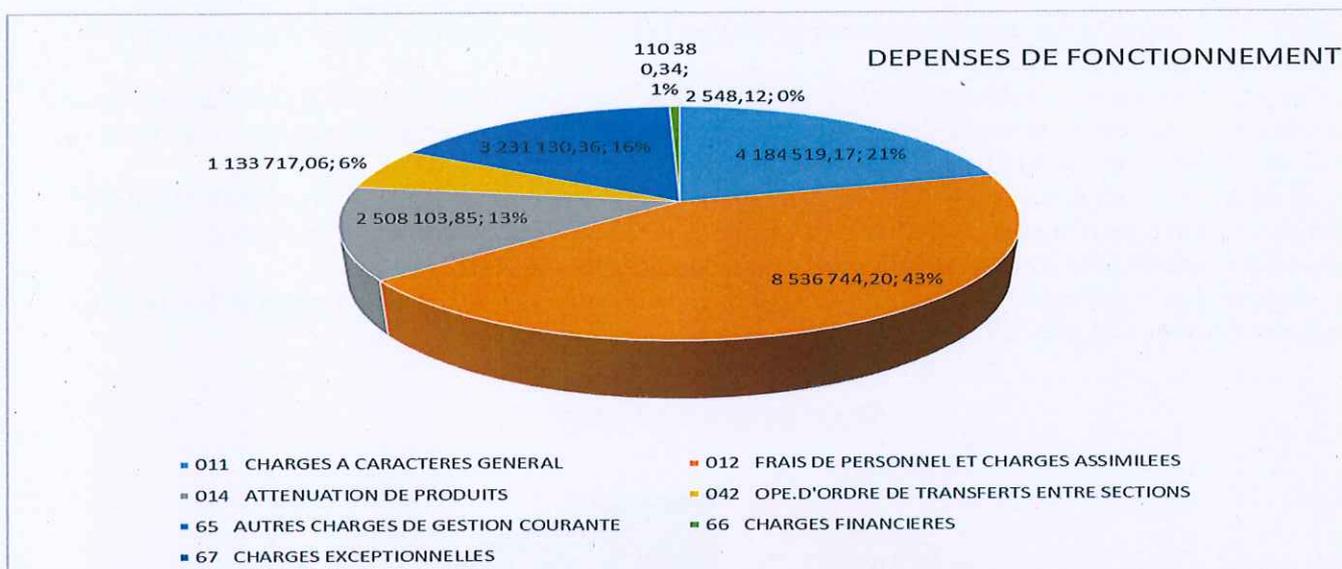
Le chapitre 014 « atténuation des charges » comprend les attributions de compensation versées par les communes à hauteur de 2 014 125.85 € et le FNGIR pour 493 978 €.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » s'élèvent à 3 231 130.36 € comprenant principalement les contributions du SDOMODE pour le traitement des déchets ménagers pour 1 639 927.51 €, le contingent incendie au SDIS27 pour 454 954.50 €, la subvention d'équilibre à l'association « Maison pour Tous » de Montfort pour 338 500 €, la contribution à la SPL Terre d'Auge concernant le tourisme pour 140 000 €, les indemnités aux Elus pour 139 884.18 € et diverses subventions aux associations notamment à l'école privée St Ouen pour 135 951.10 €, une subvention d'équilibre au budget annexe « bâtiments à vocation économique » pour 73 986 €, diverses subventions pour 65 787 € et au SMBVR pour 57 300 €.

Ces dépenses représentent 13 % du réalisé 2020.

Le chapitre 66 « charges financières » s'élève à 110 380.34 € comprenant le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 2 548.12 € concerne principalement des annulations de titres sur exercices antérieurs.



Le résultat de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement présente un excédent de 1 165 715.55 €. Le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 1 361 454.42 €.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 177 639.28 € pour le budget principal de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	2 158 873.19	883 331.38	939 963.47
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 296 436.00	787 855.00	200 631.00
Total des recettes d'équipement		3 455 309.19	1 671 186.38	1 140 594.47
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	503 810.75	285 526.00	214 922.75
1068	Excédents de fonct. capitalisés	86 909.84	86 909.84	
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 200.00	300.00	
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Total des recettes financières		592 920.59	372 735.84	214 922.75
45x2	Total des opérations pour compte de tiers			
Total des recettes réelles d'investissement		4 048 229.78	2 043 922.22	1 355 517.22
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 231 547.00	1 133 717.06	
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 231 547.00	1 133 717.06	
TOTAL		5 279 776.78	3 177 639.28	1 355 517.22

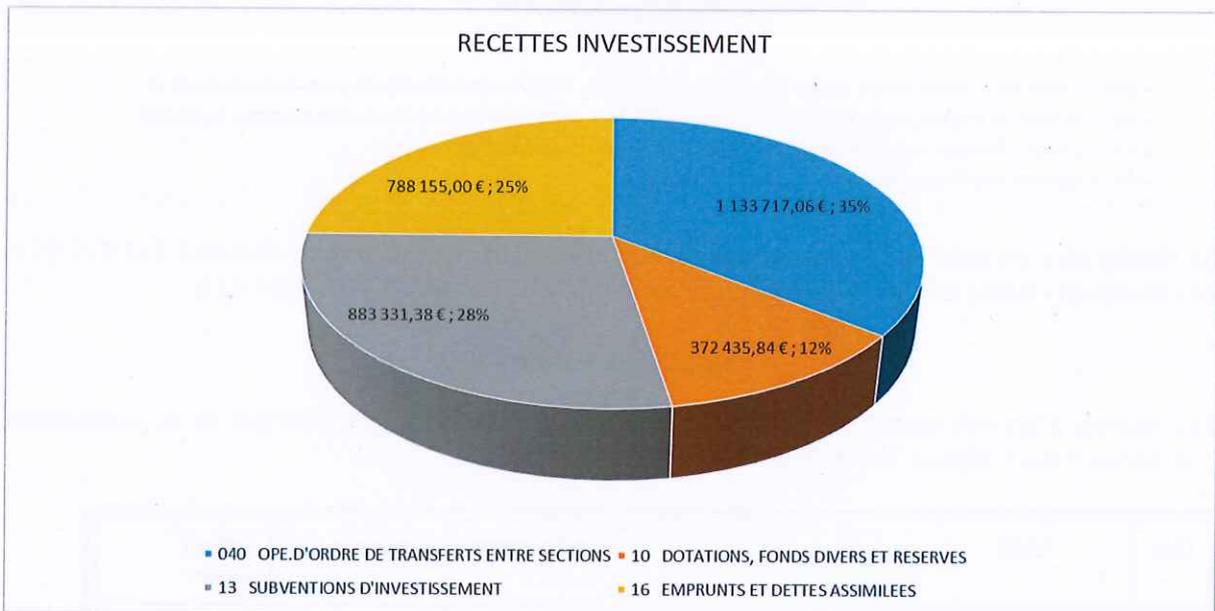
Le Chapitre 13 « Subventions d'investissement », comprend 883 331.38 € de recettes réalisées sur l'exercice 2020 dont principalement 328 326.18 € pour le plan informatique des écoles, 307 230.79 € pour la restauration de la cantine de St Mards de Blacarville, 34 015.72 € pour la réhabilitation de l'école de musique de Montfort

et 209 311 € de produits des amendes de police et 939 963.47 € de restant à réaliser dont le détail est donné lors du vote du budget primitif 2021.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 787 855 € réalisé sur l'exercice 2020 comprend quelques versements de cautions notamment à l'aire d'accueil des gens du voyage et surtout les emprunts contractés en 2020 soit 787 855 € et 200 631 € de restes à réaliser (détail au budget).

Le chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves »: ce chapitre reprend la couverture du déficit d'investissement pour la somme de 86 909.84 € et pour 285 526 € de réalisé sur l'exercice 2020 et 214 922.75 € de restes à réaliser pour le versement du Fonds de compensation de la TVA.

Le chapitre 040 « Opération d'ordre de transferts entre sections »: ce chapitre reprend les écritures d'amortissement pour 1 133 717.06 €.



Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 478 733.06 € (dont 754 478.95 € de résultats reportés de 2019) pour l'exercice 2020 du principal de la Commune Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	275 789.80	89 005.34	102 453.60
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	618 511.08	543 709.80	42 950.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	745 038.65	283 623.52	378 237.35
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 497 729.30	669 826.53	459 772.15
	Total des opérations d'équipement			
	Total des dépenses d'équipement	3 137 068.83	1 586 165.19	983 413.10
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	983 733.00	952 824.05	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTIC	30 000.00	30 000.00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	374 496.00	155 264.87	219 231.13
	Total des dépenses financières	1 388 229.00	1 138 088.92	219 231.13
45x1	Total des opérations pour compte de tiers			
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 525 297.83	2 724 254.11	1 202 644.23
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			
	TOTAL	4 525 297.83	2 724 254.11	1 202 644.23
	Pour information			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	754 478.95		

Le chapitre 001 « reprise du déficit d'investissement reporté » s'élève à 754 478.95€

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : les dépenses réalisées à ce chapitre s'élèvent à 89 005.34 € sur l'exercice 2020 dont 30 292.80 € pour le PLUi et les restes principalement pour des logiciels notamment celui du portail familles (19 020 €) et 102 453.60 € de reste à réaliser (détail au budget).

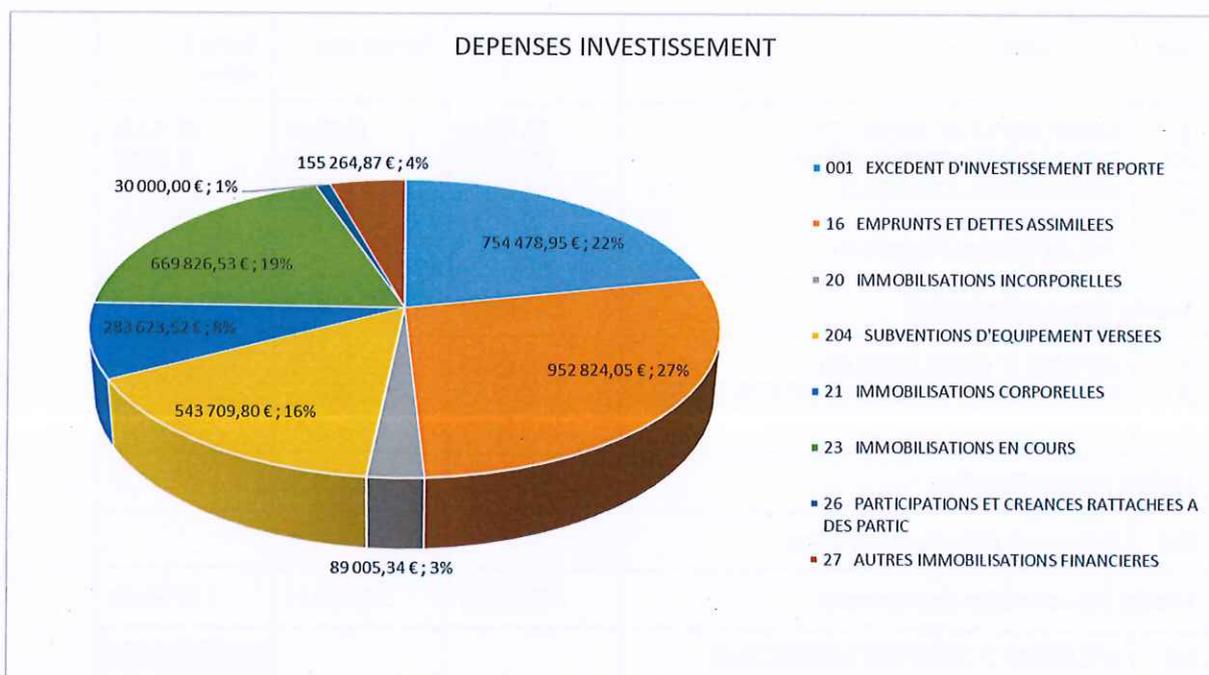
Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » comprennent la subvention versée à Eure Numérique pour le déploiement de la fibre pour 543 709.80 € sur l'exercice 2020 et 42 950 € de restes à réaliser (détail au budget).

Le chapitre 21 « immobilisation corporelles » s'élève à 283 623.52 € réalisé sur l'exercice 2020 notamment 202 939.20 € pour l'achat de la balayeuse et 378 237.35 € de restes à réaliser.

Le chapitre 23 « immobilisations en cours » s'élève à 669 826.53 € réalisé sur l'exercice 2020 dont principalement : 265 120.25 € pour les voiries, 203 983.24 € pour l'école de musique de Montfort et 186 311.71 € pour la réhabilitation de la cantine de St Mards de Blacarville et 459 772.15 € de restes à réaliser (détail au budget).

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 952 824.05 € réalisé sur l'exercice 2020. Il s'agit du remboursement du capital de la dette.

Le chapitre 27 « autres immobilisations financières » s'élève à 155 264.87 € réalisé sur l'exercice 2020 pour le déploiement numérique.



Le résultat de l'exercice 2020 de la section d'investissement présente un excédent de 453 385.17 € hors restes à réaliser et un déficit cumulé de clôture de 301 093.78 €

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'article L1612-12 du CGCT

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2020 avant le 30 juin 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,

M. COUREL, Premier Vice-Président agissant pour le Président empêché s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget principal de la CCPAVR présentant un excédent de clôture cumulé de la section de fonctionnement à hauteur de 1 361 454.42 € et un déficit de clôture cumulé de la section d'investissement hors restes à réaliser de 301 093.78 €.

N° 17-2021 Affectation du résultat 2020 – Budget Principal de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. Elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le tableau ci-dessous retrace les résultats 2020 du budget principal :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	BP 2020	CREDITS 2020	REALISE 2020	RESTES 2020
DEPENSES	2 566 985,00	5 279 776,78	2 724 254,11	1 202 644,23
RECETTES	2 566 985,00	5 279 776,78	3 177 639,28	1 355 517,22

RESULTAT DE L'EXERCICE	453 385,17
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	-754 478,95
(1) RESULTAT DE CLOTURE	-301 093,78
Restes à réaliser dépenses	1 202 644,23
Restes à réaliser recettes	1 355 517,22
(2) excédent sur report	152 872,99
001 BESOIN DE FINANCEMENT (1 + 2)	-148 220,79

001 BESOIN DE FINANCEMENT (1 + 2)	-148 220,79
-----------------------------------	-------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	BP 2020	CREDITS 2020	REALISE 2020	RATTACHEMENTS
DEPENSES	20 489 262,00	21 150 590,09	19 707 143,10	
RECETTES	20 489 262,00	21 150 590,09	20 872 858,65	

RESULTAT DE L'EXERCICE	1 165 715,55
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	195 748,87
(1) RESULTAT DE CLOTURE	1 361 464,42
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 361 464,42
1068 COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-148 220,79
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 213 243,63

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'affecter les résultats de la section de fonctionnement au vu du déficit de la section d'investissement, restes à réaliser inclus,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE D'AFECTER** une partie du résultat de la section de fonctionnement soit 148 220.79€ à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser inclus.

En résumé, les opérations seront donc les suivantes :

En section d'investissement :

- Dépenses, compte 001 « résultat de clôture » : 301 093.78 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 148 220.79 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 213 243.63 €.

N° 18-2021- Vote du Budget Primitif 2021 –Budget Principal.

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres et pour la première fois avec reprise des résultats et restes à réalisés 2020 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Le budget primitif 2021 s'équilibre 23 211 498.63 € pour la section de fonctionnement et à 5 728 515.51 € pour la section d'investissement soit un budget total de 28 940 014.14 € avec reprise de résultat.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors du Conseil Communautaire du 15 mars 2021.

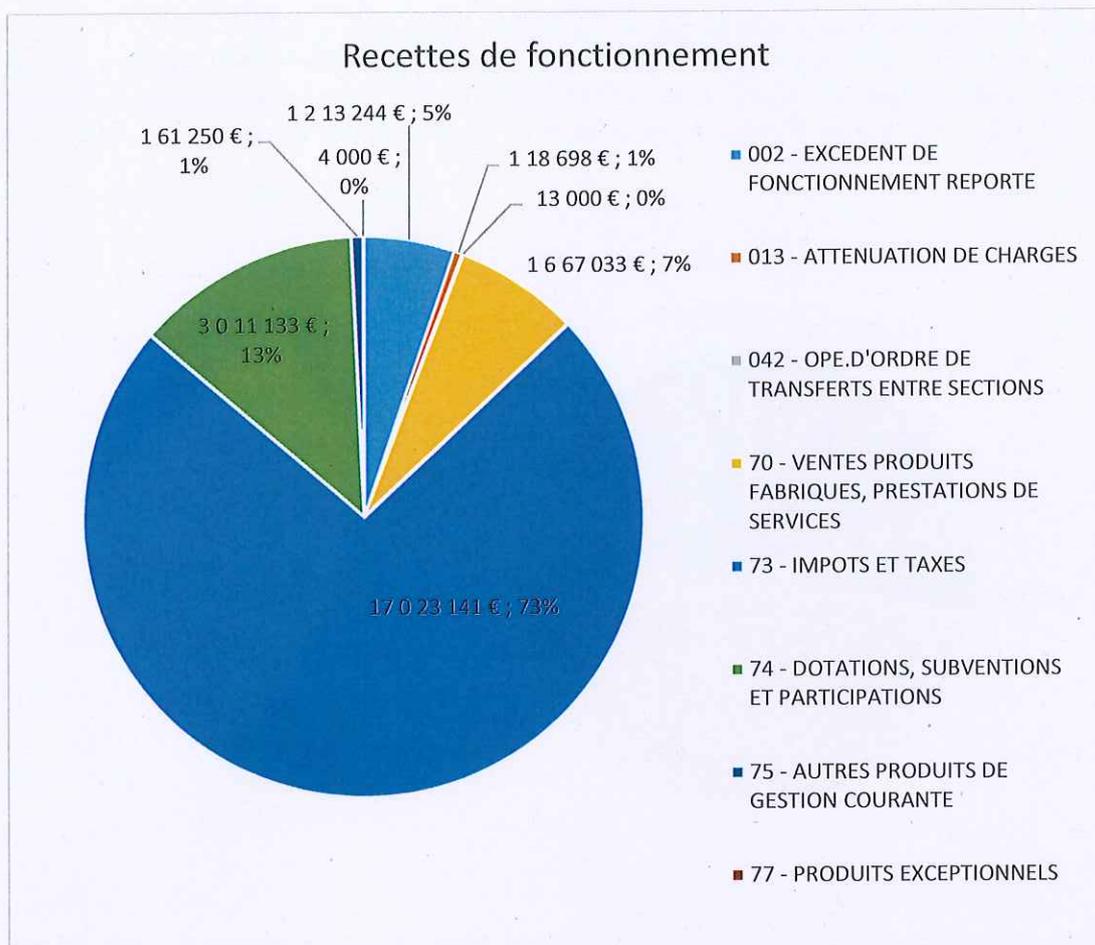
Présentation générale du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 23 211 498.63 € pour l'exercice 2021 du budget principal répartie comme suit par chapitre dont 1 213 243.63 € de reprise de résultat de l'exercice 2020 :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	102 148.00		118 698.00	118 698.00	118 698.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVI	1 889 490.48		1 667 033.00	1 667 033.00	1 667 033.00
73	IMPOTS ET TAXES	15 628 259.00		17 023 141.00	17 023 141.00	17 023 141.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 827 017.00		3 011 133.00	3 011 133.00	3 011 133.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 370.00		161 250.00	161 250.00	161 250.00
Total des recettes de gestion courante		20 487 284.48		21 981 255.00	21 981 255.00	21 981 255.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			4 000.00	4 000.00	4 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		20 487 284.48		21 985 255.00	21 985 255.00	21 985 255.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			13 000.00	13 000.00	13 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				13 000.00	13 000.00	13 000.00
TOTAL		20 487 284.48		21 998 255.00	21 998 255.00	21 998 255.00
+						
R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						1 213 243.63
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						23 211 498.63

Les atténuations de charges (013) comprennent le remboursement des indemnités journalières. Les ventes de produits et les autres produits de gestion courante (70) comprennent principalement les produits des services et refacturations. Les impôts et taxes (73) comprennent toutes les recettes de la fiscalité telles que décrites dans la délibération concernant le vote des taux de fiscalité 2021. Les dotations, subventions et participations (75) comprennent principalement les dotations d'intercommunalité et de compensation.



Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 23 211 498.63 € se répartissent comme suit par chapitres :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	5 057 091.45		5 479 717.04	5 479 717.04	5 479 717.04
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	8 597 935.89		9 078 898.50	9 078 898.50	9 078 898.50
014	ATTENUATION DE PRODUITS	2 305 324.00		2 093 561.00	2 093 561.00	2 093 561.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 159 141.65		4 388 256.86	4 388 256.86	4 388 256.86
Total des dépenses de gestion courante		19 119 492.99		21 020 433.40	21 020 433.40	21 020 433.40
66	CHARGES FINANCIERES	137 277.00		111 000.00	111 000.00	111 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	945.01		25 631.00	25 631.00	25 631.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			172 417.00	172 417.00	172 417.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 257 715.00		21 329 481.40	21 329 481.40	21 329 481.40
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			682 250.23	682 250.23	682 250.23
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 231 547.00		1 199 767.00	1 199 767.00	1 199 767.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 231 547.00		1 882 017.23	1 882 017.23	1 882 017.23
TOTAL		20 489 262.00		23 211 498.63	23 211 498.63	23 211 498.63

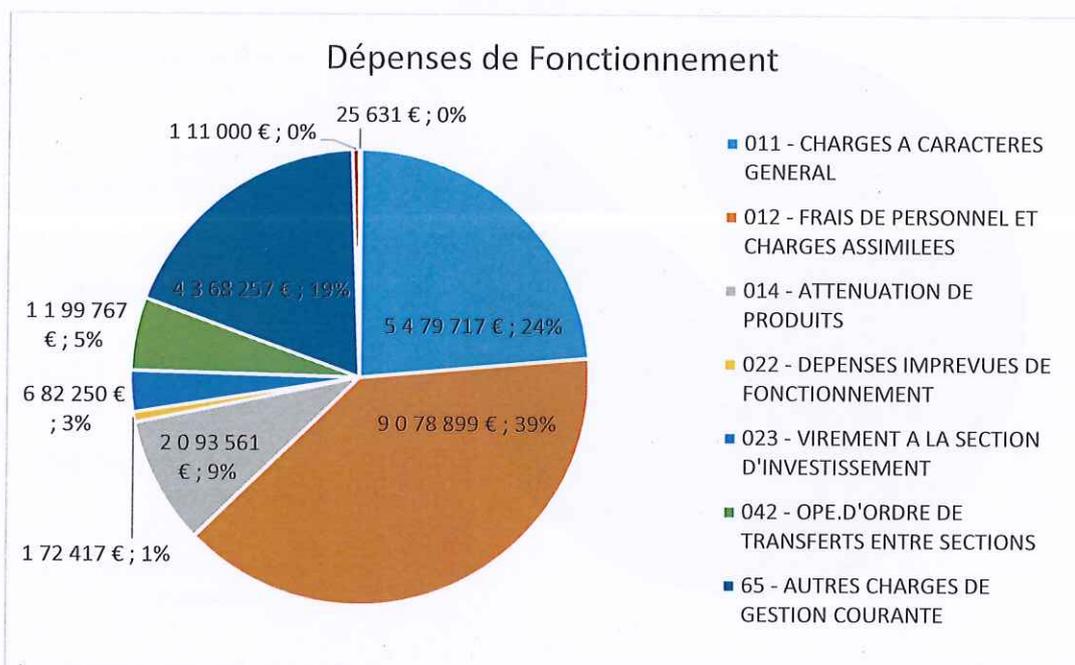
Les charges à caractères général (011) comprennent des charges diverses de fonctionnement des différents services tels que les fluides, les divers contrats, les fournitures.

Les frais de personnel (012) comprennent les salaires, charges, médecine professionnelle, assurance statutaire et rémunérations accessoires.

Les atténuations de produits (014) reprennent toutes les dépenses liées aux attributions de compensation provisoire 2021, le FNGIR ainsi que la dépense liée au redressement des finances.

Les autres charges de gestion courantes (65) sont inscrites pour le versement des subventions aux associations, les indemnités des élus et les redevances diverses.

Les charges financières (66) reprennent le remboursement des intérêts de la dette.
 Les dépenses imprévues de fonctionnement (022) sont inscrites pour palier à des dépenses non prévues au budget, il sera rendu compte au Conseil si ces crédits sont utilisés. Un virement à la section d'investissement est prévu (023). Les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) reprennent les amortissements de l'exercice 2021.



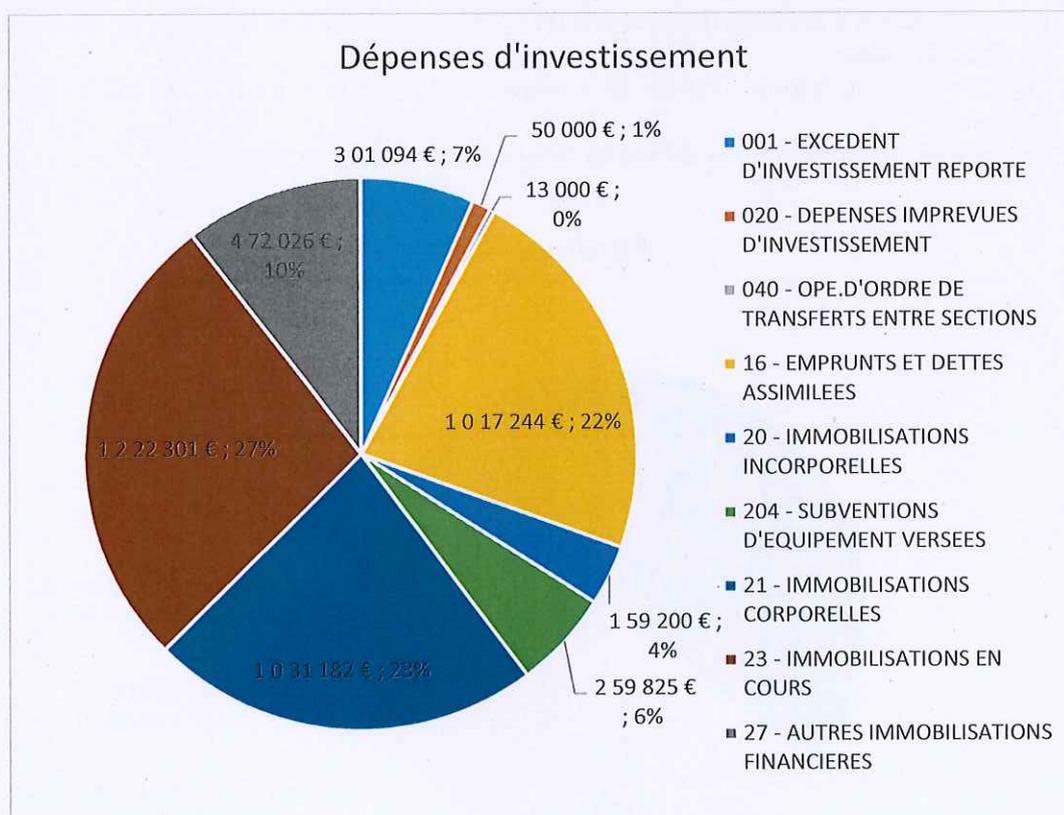
Section d'Investissement – Dépenses-

Les dépenses évaluées à 5 728 515.51 € se répartissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 600.00	102 453.60	159 200.00	159 200.00	261 653.60
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	618 206.00	42 960.00	259 625.00	259 625.00	302 775.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	247 940.00	378 237.35	1 031 181.50	1 031 181.50	1 409 418.85
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	617 706.00	459 772.15	1 222 301.00	1 222 301.00	1 682 073.15
Total des opérations d'équipement						
Total des dépenses d'équipement		1 555 452.00	983 413.10	2 672 507.50	2 672 507.50	3 655 920.60
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	981 533.00		1 017 244.00	1 017 244.00	1 017 244.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PAR	30 000.00				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		219 231.13	472 026.00	472 026.00	691 257.13
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT			50 000.00	50 000.00	50 000.00
Total des dépenses financières		1 011 533.00	219 231.13	1 539 270.00	1 539 270.00	1 758 501.13
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		2 566 985.00	1 202 644.23	4 211 777.50	4 211 777.50	5 414 421.73
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			13 000.00	13 000.00	13 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				13 000.00	13 000.00	13 000.00
TOTAL		2 566 985.00	1 202 644.23	4 224 777.50	4 224 777.50	5 427 421.73
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						301 093.78
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						5 728 515.51

L'inscription des nouvelles propositions au budget primitif 2021 est de 4 224 777.50 €. A cette somme s'ajoutent les restes à réaliser pour un montant de 1 202 644.23 € (voir annexe ci-joint).

- *Chapitre 20* - Immobilisations incorporelles : L'inscription de 159 200 € correspond au lancement d'étude sur le site Costil avec EPF pour 28 000 €, étude pour le schéma directeur immobilier pour 14 000 €, étude hydraulique dans le cadre de la GEMAPI pour 50 000 €, la poursuite du PLUI pour 32 000 € et l'acquisition de logiciel 16 200 € ;
- *Chapitre 204* - Subventions d'équipement versées : L'inscription de 150 000 € correspond aux divers fonds de concours versés aux communes de l'EPCI, un solde de 84 824 € pour la participation à Eure Numérique et 25 000 € participation au projet de zones logistiques le long de l'A13.
- *Chapitre 21* - Immobilisations corporelles : Ce chapitre comprend principalement des travaux d'aménagement des bâtiments de la communauté de communes pour 51 200 €, l'acquisition de la maison médicale à Montfort sur Risle pour 475 000 €, l'acquisition de véhicules pour 75 000 €, l'acquisition de matériel informatique pour 232 521 € pour tous les services de la collectivité dont 58 660 € dans le cadre de l'informatisation numérique dans les écoles, acquisitions de mobiliers pour 97 361 € affectés aux écoles (remboursement par les communes dans le cadre de la CLECT) et 93 443 € d'acquisition de matériel divers pour les services.
- *Chapitre 23* - Immobilisation en cours : Les principales dépenses inscrites sont les travaux d'aménagement des étangs à hauteur de 50 % du projet pour la somme de 510 600 €, pour 72 000 € le plan de gestion, pour 600 000 € les travaux de voirie.
- *Chapitre 16* :- Emprunts et dettes assimilées pour 1 017 244 € correspondants au remboursement du capital de la dette contractée par la collectivité.
- *Chapitre 27* : Ce chapitre correspond pour 472 026 le solde des travaux concernant les travaux du passage de la fibre numérique sur le territoire de la communauté de communes.
- *Chapitre 020* : dépenses imprévues en investissement pour 50 000 €
- *Chapitre 040* : opérations d'ordre de transferts entre sections pour 13 000 € amortissement de l'exercice.
- *Chapitre 001* - reprise du résultat 2020 : 301 093.78 €.

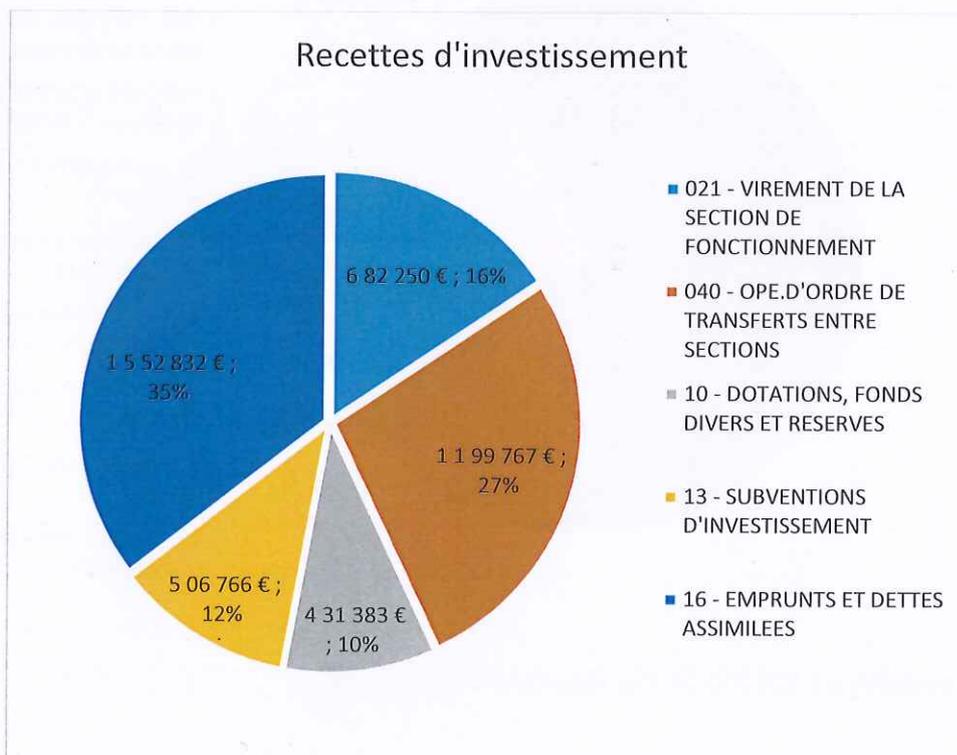


Les recettes évaluées à 5 728 515.51 € se répartissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	103 140.00	839 863.47	506 766.00	506 766.00	1 446 729.47
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 095 805.00	200 631.00	1 552 832.27	1 552 832.27	1 753 463.27
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Total des recettes d'équipement		1 198 945.00	1 140 594.47	2 059 598.27	2 059 598.27	3 200 192.74
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	136 493.00	214 922.75	283 162.00	283 162.00	498 084.75
1068	Excédents de fonct. capitalisés			148 220.79	148 220.79	148 220.79
165	Dépôts et cautionnements reçus					
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		136 493.00	214 922.75	431 382.79	431 382.79	646 305.54
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		1 335 438.00	1 355 517.22	2 490 981.06	2 490 981.06	3 846 498.28
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			682 250.23	682 250.23	682 250.23
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 231 547.00		1 199 767.00	1 199 767.00	1 199 767.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 231 547.00		1 882 017.23	1 882 017.23	1 882 017.23
TOTAL		2 566 885.00	1 355 517.22	4 372 998.29	4 372 998.29	5 728 515.51
						+
R.001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPÉ						
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						5 728 515.51

L'inscription des nouvelles propositions au budget primitif 2021 est de 4 372 998.29 € détaillés ci-dessous :

- Chapitre 13 - subventions d'investissement en lien avec la programmation des travaux pour 506 766 €.
- Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées pour l'équilibre du programme d'investissement 2021 pour la somme de 1 552 832.27 €.
- Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves pour 148 220.79 € excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement et 498 084.75 € de fonds de compensation de TVA dont 214 922.75 de restes à réaliser.
- Chapitre 040 - opérations d'ordre de transferts entre sections pour 1 199 767 € amortissement de l'exercice.
- Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement pour 682 250.23 €



A cette somme s'ajoutent les restes à réaliser pour la somme de 1 355 517.22 € (voir annexe ci-joint)

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré,

Par 45 votes Pour,

Et 1 vote Contre,

- **ADOpte** le budget primitif 2021 du Budget principal avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2020 à hauteur de 23 211 498.63 € en fonctionnement et de 5 728 515.51 € en investissement, pour un budget total de 28 940 014.14 € et répartis comme suit par chapitre :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- 011 charges à caractères général : 5 479 717.04 €
- 012 frais de personnel et charges assimilées : 9 078 898.50 €
- 014 atténuation de produits : 2 093 561 €
- 65 autres charges de gestion courantes : 4 368 256.86 €
- 66 charges financières : 111 000 €
- 67 charges exceptionnelles : 25 631€
- 022 dépenses imprévues de fonctionnement : 172 417 €
- 023 virement à la section d'investissement : 682 250.23 €
- 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 1 199 767 €

Recettes :

- 013 atténuation de charges : 118 698 €
- 70 ventes de produits fabriqués : 1 667 033 €
- 73 impôts et taxes : 17 023 141 €
- 74 dotations, subventions et participations : 3 011 133 €
- 75 autres produits de gestion courantes : 161 250
- 77 produits exceptionnels : 4 000 €
- 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 13 000 €
- 002 reprise du résultat : 1 213 243.63 €

Section d'investissement :

Dépenses :

- 20 immobilisations incorporelles : 261 653.60 €
- 204 subventions d'équipement versées : 302 775 €
- 21 immobilisations corporelles : 1 409 418.85 €
- 23 immobilisations en cours : 1 682 073.15 €
- 16 emprunts et dettes assimilées : 1 017 244 €
- 27 autres immobilisations financières : 691 257.13 €
- 020 dépenses imprévues en investissement : 50 000 €
- 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 13 000 €
- 001 résultat reporté : 301 093.78 €

Recettes :

- 13 subventions d'investissement : 1 446 729.47 €
- 16 emprunts et dettes assimilées : 1 753 463.27 €
- 10 dotations fonds divers et réserves : 646 305.54 €
- 021 virement de la section de fonctionnement : 682 250.23 €
- 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 1 199 767 €

REPORTS 2020

Dépenses				
Code Fonct	Nature	Articlé	Libellé de l'inscription	Montant inscrit
D 421	235	BATCLOS	devis dsi du 0.12.2020 fourniture et pose plans évacuation	768,00 €
D 631	282	BRIGVERTE	ACQUIS 4X4 FORD RANGER SUPER CABINE 2.5 TDCI 143	17 280,76 €
D 631	288	BRIGVERTE	ACQUIS TRONCONNEUSE ET DEBROU BV MONTFORT +DEBROU BV PA	2 110,00 €
D 665	288	CAMPING	TOTAL : CAMPING	19 008,24 €
D 665	288	CAMPING	Camping Fourniture et pose de 11 éclairages extérieurs devis	8 070,00 €
D 421	235	CLSHPA	Cablage informatique / téléphonique - Clos Normand - Réserve	2 222,82 €
D 421	233	CLSHPA	Etude de faisabilité (mise à jour des plans existants)	3 840,00 €
D 421	235	CLSHROUTOT	devis 1822.b.20 du 02.12.2020 remplacement luminaires clsh	1 599,12 €
D 421	288	CLSHROUTOT	CLSH Roulot Acquisition d'une machine à laver Devis n°287.20	310,00 €
D 663	235	DEVASEMEN	TOTAL : INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5 931,30 €
D 251	283	ECOLAPPEV	TABLETTE CANTINE APPEVILLE ANNEBAULT	378,00 €
D 255	283	ECOLAPPEV	TABLETTE PERISCOLAIRE APPEVILLE ANNEBAULT	378,00 €
D 251	283	ECOLBOUCHE	TABLETTE CANTINE PONT-AUDEMER	1 134,00 €
D 255	283	ECOLBOUCHE	TABLETTE PERISCOLAIRE ET ALSH PONT-AUDEMER	1 890,00 €
D 251	283	ECOLBOUQUE	TABLETTE CANTINE BOUQUELON	378,00 €
D 255	283	ECOLBOUQUE	TABLETTE PERISCOLAIRE BOUQUELON	378,00 €
D 251	283	ECOLCAMPIGNY	TABLETTE CANTINE CAMPIGNY	378,00 €
D 255	283	ECOLCAMPIGNY	TABLETTE PERISCOLAIRE CAMPIGNY	378,00 €
D 251	283	ECOLCONDE	TABLETTE CANTINE CONDE SUR RISLE	189,00 €
D 255	283	ECOLCONDE	TABLETTE PERISCOLAIRE CONDE SUR RISLE	189,00 €
D 213	288	ECOLCORNEV	ecole corneville tableau et jeux d'evail	72,00 €
D 251	283	ECOLFOURME	TABLETTE CANTINE LE PERREY	567,00 €
D 255	283	ECOLFOURME	TABLETTE PERISCOLAIRE LE PERREY	189,00 €
D 212	284	ECOLHERPIN	ecole herpin matériel nettoyage	233,76 €
D 251	283	ECOLILLEVI	TABLETTE CANTINE ILLEVILLE	378,00 €
D 251	283	ECOLMONTFORT	TABLETTE CANTINE MONTFORT SUR RISLE	189,00 €
D 255	283	ECOLMONTFORT	TABLETTE PERISCOLAIRE MONTFORT SUR RISLE	189,00 €
D 311	233	ECOLMUSM TF	TOTAL : CONSTRUCTIONS	130 640,27 €
D 211	284	ECOLPERGAU	ecole pergaud TPS matériel ludique	23,40 €
D 251	283	ECOLPREAUX	TABLETTE CANTINE LES PREAUX	378,00 €
D 255	283	ECOLPREAUX	TABLETTE PERISCOLAIRE LES PREAUX	378,00 €
D 213	283	ECOLPREAUX	ecole préaux investissement ordinateurs	1 528,33 €
D 251	283	ECOLQUILLE	TABLETTE CANTINE QUILLEBEUF SUR SEINE	378,00 €
D 213	283	ECOLQUILLE	ecole quillebeuf investissement ordinateurs	189,17 €
D 251	283	ECOLROUTOT	TABLETTE CANTINE ROUTOT	378,00 €
D 213	288	ECOLROUTOT	TOTAL : AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	503,56 €
D 251	283	ECOLSELLES	TABLETTE CANTINE SELLES	378,00 €
D 255	283	ECOLSELLES	TABLETTE PERISCOLAIRE SELLES	378,00 €
D 211	288	ECOLSGV	École Maternelle les Jonquilles Acquisition d'une machine à	310,00 €
D 212	288	ECOLSGV	ecole st germain aspirateur	250,00 €
D 213	288	ECOLSGV	ecole st germain aspirateurs	250,00 €
D 251	283	ECOLSTMARD	TABLETTE CANTINE ST MARD DE BLACARVILLE	189,00 €
D 255	283	ECOLSTMARD	TABLETTE PERISCOLAIRE ST MARD DE BLACARVILLE	189,00 €
D 213	283	ECOLSTMARD	ACQUISITION VIDEO PROJECTEUR	1 530,00 €
D 251	284	ECOLSTMARD	cantine st mards investissement mobilier	6 992,20 €
D 251	233	ECOLSTMARD	TOTAL : CONSTRUCTIONS	37 115,09 €
D 251	283	ECOLSTSYMP	TABLETTE CANTINE ST SYMPHORIEN	378,00 €
D 213	283	ECOLSTSYMP	ecole st symphorien investissement ordinateur	764,17 €
D 251	283	ECOLTOUTAI	TABLETTE CANTINE TOUTAINVILLE	189,00 €
D 255	283	ECOLTOUTAI	TABLETTE PERISCOLAIRE TOUTAINVILLE	189,00 €
D 833	232	ETANGS	TOTAL : AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	40 749,00 €
D 411	20452	FONDSCAMPI	PARTICIPATION CAMPIGNY	8 000,00 €
D 411	235	GYM AUBLE	devis 200668b du 02.12.2020 travaux de toiture gymnase aublé	7 999,88 €
D 411	235	GYM DIAGANA	devis pruvost sport du 02.12.2020 matériel de basket ball po	4 250,35 €
D 411	288	GYM MANNEVI	devis dsi du 03.12.2020 plans interventions et évacuation gymn	2 15,00 €
D 833	2031	HYDRAULIQU	ETUDE POTENTIEL HYDROELECTRIQUE RISLE TRANCHE FERME	20 505,00 €
D 830	232	IMP BURETS	TOTAL : IMPASSE DES BURETS	27 798,16 €
D 020	204511	INFORMATIQ	PARTICIPATION	10 615,00 €
D 020	2051	INFORMATIQ	TOTAL : CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 910,00 €
D 020	283	INFORMATIQ	TOTAL : MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	7 859,26 €
D 251	283	INFORMATIQ	TABLETTES CANTINE / PERISCOLAIRE / ALSH DIVERS	1 890,00 €
D 64	288	MARELLE	MARELLE acquisition d'une machine à laver Devis n°2 87.202/00	310,00 €
D 824	204482	MULTISPORT	CITY STADE	8 000,00 €
D 020	274	NUMERIQUE	PARTICIPATION FIBRE OPTIQUE TERRITOIRE CCPAVR	29 231,13 €
D 812	282	OM	ACQUISITION BOM 26T RENAULT TRUCKS /SEMAT	28 224,06 €
D 812	288	OM	FOURNITURE DE BACS DECHETS ET TRI SELECTIF	11 489,28 €
D 833	2031	PCAET	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE	19 530,00 €
D 413	2031	PISCINE	Centre nautique les 3 îlets Étude structurelle suite affaires	960,00 €
D 413	235	PISCINE	Centre Nautique les 3 îlets Fourniture et pose d'un e porte l	1 261,20 €
D 413	235	PISCINE	Renouvellement serrures de casiers individuels	2 186,88 €
D 413	288	PISCINE	Renouvellement mobilier pédagogique	99,50 €
D 824	202	PLUI	TOTAL : FRAIS LIES A LA REALISATION DES DOCS D'URBANISME	38 887,00 €
D 020	233	POLEQUILLE	Etude de faisabilité pour création coursive - restituer rural	3 600,00 €
D 251	2051	PORTALF	TOTAL : CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	14 952,00 €
D 020	204511	REFONTESI	13 REFONTE INFORMATIQUE	16 334,00 €
D 411	233	TENNISM TFO	devis j20-102b du 01/09/2020 création tuyau de descente tennis	2 033,75 €
D 211	288	TPSPERGAUD	TOTAL : AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 730,93 €
D 822	282	VEHICULOUR	Offre commerciale du 09/12/2020 Acquisition d'une mini pelle	44 940,00 €
D 822	2031	VOIRIE	ETUDE MAITRISE OEUVRE AMENAGEMENT STATIONNEMENT COVOITUR	1 709,60 €
D 822	288	VOIRIE	TOTAL : AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	580,48 €
D 822	237	VOIRIE	Opération n°09 - Pont-Audemer - Place de Verdun	59 013,76 €
			117b - St Philbert sur Risle - Accès NESTLE	31 163,40 €
			Opération n°18 - Pont-Audemer - Rue du	25 020,04 €
			Complément travaux 2020 Lot 1 Opération 250	21 864,84 €
			Complément travaux 2020 Lot 2 Opération 250	14 853,27 €
			Lot 3 Travaux de revêtements en enrobés	56 146,27 €
			TOTAL : IMMOBILISATIONS CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO	208 064,58 €
				1202 644 23 €

REPORTS 2020					
Recettes					
De	Fond	Nature	Antenne	Libelle de l'inscription	Montant Inscr.
R	311	321	ECOLMUSMTF	CONVENTION DETR	17 272,28 €
R	311	322	ECOLMUSMTF	CONTRAT TERRITOIRE	76 932,00 €
R	311	323	ECOLMUSMTF	CONTRAT TERRITOIRE	76 932,00 €
R	251	321	ECOLSTMARD	ETAT	184 291,19 €
R	251	323	ECOLSTMARD	DEPART	46 845,00 €
R	251	327	ECOLSTMARD	LEADER	79 000,00 €
R	251	328	ECOLSTMARD	SAINT MARDS	235 566,00 €
R	020	0222	FCTVA	TOTAL : F.C.T.V.A.	190 000,00 €
R	833	321	HYDRAULIQU	SUBVENTION DSIL	19 050,00 €
R	830	0222	IMP BURETS	FCTVA OPERATION IMPASSE DES BURETS	24 922,75 €
R	830	318	IMP BURETS	PARTICIPATION	75 000,00 €
R	830	3241	IMP BURETS	PARTICIPATION MAIRIE	35 000,00 €
R	812	641	OM	EMPRUNT OM	200 631,00 €
R	70	328	PIG	TRANCHE 5	20 227,00 €
R	824	321	PLUIH	SUBVENTION	7 812,00 €
R	824	323	PLUIH	CONTRAT TERRITOIRE	21775,00 €
R	822	323	QUEUE RENA	QUEUE RENARD DEPARTMENT	21175,00 €
R	822	328	QUEUE RENA	QUEUE RENARD	17 836,00 €
R	95	322	ROUTEM EDIE	SUBVENTION	5 250,00 €
					1355 617,22 €

N° 19-2021 Fiscalité ménages et entreprises 2020

La communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle a délibéré le passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2019, entraînant le versement de fiscalité professionnelle notamment de la Cotisation professionnelle des entreprises (CFE) à l'intercommunalité contre une compensation financière.

Il appartient donc à la Communauté de Communes depuis 2019 de voter le taux de CFE, en plus de taxes ménages additionnels.

Les lissages délibérés suite à la fusion de la communauté de communes de Pont-Audemer avec la communauté de communes de Val de Risle (2018) et l'extension de périmètre de la CCPAVR (2019) se poursuivent.

Concernant la taxe d'habitation, à compter de 2021, les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

Par ailleurs, à compter de 2021, la base d'imposition. Cette disposition conduit à une diminution de moitié de TFPB et de CFE des établissements industriels est réduite de moitié de la cotisation des établissements industriels. Une compensation sera assurée par l'Etat.

Avec la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), le nouveau taux pivot devient le taux de foncier bâti

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2021 de la CCPAVR qui s'est tenu le 15 mars 2021, la recherche de recettes nouvelles par l'augmentation du taux de fiscalité a été étudiée, débattue et son principe et son niveau acté.

Conformément aux orientations budgétaires, il est donc proposé une augmentation des taux applicables en 2021 comme suit :

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

A - CFE

CFE	Bases d'imposition effectives 2020 1	Taux de référence pour 2021 2	Taux d'imposition plafonné pour 2021 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 4	Produit de référence (col 4 x col 2 ou 3) 5
	11 620 121	21,03	>>>	8 825 000	1 855 877
Réserve de taux capitalisée 6		Réserve de taux utilisée 7	Taux voté 8	Taux mis en réserve 9	Produit de CFE unique (col 4 x col 6) 10

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée.....

B - TAXES FONCIÈRES

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 1	Taux de référence pour 2021 2a	Taux moyens pondérés des communes si fusion 2b	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 3	Produit fiscal de référence (col 3 x col 2) 4	Taux votés 5	Produit correspondant (col 3 x col 5) 6
Taxe foncière (bâti)	29 434 646	7,96		27 764 000	2 202 506	9,66	2 682 002
Taxe foncière (non bâti)	2 078 319	19,92		2 078 000	413 984	21,62	449 263
Produit de référence des taxes foncières					2 616 490	Prod. fisc. attendu TF	3 131 265

Aide au calcul des taux addi. par variation proportionnelle

Taxes	Taux de référence pour 2021 11	Coefficient de variation proportionnelle 12	Taux proportionnels (Col 11*col 13) 13
Taxe foncière (bâti)	7,96	Produit attendu des TF	
Taxe foncière (non bâti)	19,92	2 616 490	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
1 661 776	623 672	411 555		160 593	69 403	2 102 111
Aloc. compensatrices 848 578		DCRTP	80 414	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	493 978

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

Produit attendu des taxes à taux votés	+	2 926 999	+	928 992	+	493 978	+	2 102 111	=	Montant total prév. 2021 au titre de la fiscalité directe locale
		Total autres taxes (cadre II)			Versement FNGIR	Contribution FNGIR	Fraction de TVA nationale			

A EUREUX le 31 MARS 2021 Le préfet
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES JEAN-LUC BREINER
 Le président.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	165 992
Dont Locaux industriels (MU) :	153 909
Taxe foncière (non bâti) :	72
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	682 514
a. Réduction des bases des créations d'établissements :	14
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire :	
c. Locaux industriels :	620 721
d. Autres allocations :	61 779
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :	
Dotation pour perte de THLV :	
Dotation TH (Mayotte) :	

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	2 361 798
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	3 221 622
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
	482 034
3. CVAE	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	1 223 584
b. CVAE : part dégrèvée	438 192
c. CVAE : exonérations non compensées	
4. TAXE D'HABITATION	
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	2 573 598
b. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
c. Taxe figée de taxe d'habitation	6,24

5. PRODUIT DES IFER

Éoliennes & hydroélectriques	53 871
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
177	
Transformateurs	501 912
Stations radioélectriques	54 984
Gaz - Stockage, transport	12 728
6. FRACTION DE TVA	2 102 111

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Taxe	Taux maximal de droit commun (15)	Taux maximum dérogatoire (16)	Taux maximum avec rattrapage (17)	Taux moyen 75 % (18)	Taux maximum avec capitalisation (19)	Taux maximum avec majoration spéciale (20)	Majoration spéciale du taux de CFE
Taxe foncière des entreprises	21,01	21,03		18,77	21,01	22,35	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 national de TEPCI
							20,28
							32,18
							Tx max de la mayo. spéciale
							1,32

EPCI en régime de croisière		Plafonnement du taux de CFE	
Coefficients de variation du TMP des deux taxes foncières (21)	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre (22)	Taux moyen communal 2021 (niveau national) (24)	Taux plafonné 2021 (25)
0,999189	0,999240	26,45	52,90

Taxe	Base prévisionnelle	Taux	Produit attendu

VU le code général de impôts,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires acté en conseil communautaire du 15 mars 2021,

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré,
Par 45 votes Pour,
Et 1 vote Contre,

➤ **DECIDE DE VOTER** les taux de fiscalité suivants pour 2021 :

Taxe	Taux
CFE	21.03 %
Taxe foncier bâti	9.66 %
Taxe foncier non bâti	21.62 %
total	

N° 20-2021 Produit attendu 2020 de la taxe GEMAPI

Conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts (CGI), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du CGI, la CCPAVR a institué la « taxe GEMAPI » en vue de financer cette compétence. Le produit est fixé dans les conditions prévues à l'article 1639 A du CGI.

Outre cette délibération d'institution, l'organe doit déterminer le produit de la taxe par une délibération prise chaque année. Le produit de cette taxe doit être arrêté, d'une part, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant. Les organismes HLM et leurs occupants en sont exonérés.

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière, CFE). Une colonne dédiée figure dans les avis d'imposition. Il s'agit d'une taxe affectée c'est-à-dire qu'elle ne peut servir à autre chose que la GEMAPI. La DGFIP est chargée de son recouvrement, en même temps que les impôts locaux auxquels la taxe s'additionne.

D'autre part, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dont l'EPCI assure le suivi via une comptabilité analytique. Pour 2021 ces charges sont évaluées à 216 740 €

VU le code général des impôts,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU la délibération du 16 septembre 2019 instituant la taxe GEMAPI sur le territoire de la CCPAVR,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

➤ **DECIDE DE FIXER** le produit attendu de la taxe GEMAPI à 216 740 € pour l'année 2021.

N° 21-2021 Taux de TEOM 2020

Pour mémoire, les zonages institués sont ceux existants avant l'extension du périmètre de la CCPAVR au 1^{er} janvier 2020 et les taux appliqués par zone en 2020 sont les suivants :

Zone 1 : communes de l'ex communauté de commune de Pont-Audemer soit les communes soit Campigny, Colletot, Corneville-sur-Risle, Manneville-sur-Risle, Pont-Audemer, Les Préaux, Saint-Mards-de-Blacarville, Saint Samson de la Roque, Saint-Symphorien, Selles, Tourville-sur-Pont-Audemer, Toutainville, Triqueville : 10.52 %

Zone 2 : communes de l'ex-communauté de communes de Val de Risle soit Appeville-Annebault, Authou, Bonneville-Aptot, Brestot, Condé-sur-Risle, Ecauelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Illeville-sur-Montfort, Montfort-sur-Risle, Pont-Authou, Saint-Philbert-sur-Risle, Thierville : 13.50 %

Zone 3 : Bouquelon, Marais-Vernier, Saint-Samson-de-la-Roque, Saint-Thurien et Saint-Ouen-des-champs : 12%

Zone 4 : Quillebeuf-sur-Seine : 13,80%

Zone 5 : Rougemontier et de Routot : 12,70%.

VU le Code général des impôts,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU les délibérations en date 15 janvier 2019 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et les zonages pour la perception de cette taxe.

VU l'avis favorable de la commission finance en date du 1^{er} avril 2021,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE DE MAINTENIR** les zones et taux 2020 pour 2021 soit

Zone 1 : communes de l'ex communauté de commune de Pont-Audemer soit les communes soit Campigny, Colletot, Corneville-sur-Risle, Manneville-sur-Risle, Pont-Audemer, Les Préaux, Saint-Mards de Blacarville, Saint Samson de la Roque, Saint-Symphorien, Selles, Tourville-sur-Pont-Audemer, Toutainville, Triqueville : 10.52 %

Zone 2 : communes de l'ex-communauté de communes de Val de Risle soit Appeville-Annebault, Authou, Bonneville-Aptot, Brestot, Condé-sur-Risle, Ecauelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Illeville-sur-Montfort, Montfort-sur-Risle, Pont-Authou, Saint-Philbert-sur-Risle, Thierville : 13.50 %

Zone 3 : Bouquelon, Marais-Vernier, Saint-Samson-de-la-Roque, Saint-Thurien et Saint-Ouen-des-champs : 12%

Zone 4 : Quillebeuf-sur-Seine : 13,80%

Zone 5 : Rougemontier et de Routot : 12,70%.

- **DECIDE DE CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux via l'annexe prévue à cet effet, le produit attendu par zone étant le suivant :

N° 22-2021 Subvention de fonctionnement 2020 au BVE

Afin de permettre l'équilibre budgétaire du BVE, il est nécessaire que la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle verse à ce budget annexe une subvention d'équilibre.

Pour l'exercice 2021, le montant (maximum) de cette subvention s'élève à 107 325 €.

Le crédit budgétaire est inscrit au chapitre 65 du budget principal 2021 de la CCPAVR.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

CONSIDERANT le vote préalable du budget principal prévoyant ces crédits,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE DE VERSER** une subvention d'équilibre de 107 325 € maximum au budget annexe « bâtiment à vocation économique » de la CCPAVR.

N° 23-2020 Adoption du compte de gestion 2020 – Budget Annexe de l'Assainissement-Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante sur le compte administratif (Ordonnateur) et sur le compte de gestion (Comptable Public).

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local par le Trésorier.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 SCC PONT-AUDENER
 N° CODIQUE 027047
 Date Edition : 03/03/2021

IDENTIFIANT BUDGET 01001
 N° de SIRET 20006578700026

**SCE ASSAINISSEMENT - CC PONT-AUD
 BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
 EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À
 La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
 M Guillaume CAVARD
 M^{me} Pascale CHARRAS-VINCENT
 M Contran DEVERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
 DU 01/09/2020 AU 03/03/2021
 DU 01/04/2020 AU 31/08/2020
 DU 01/01/2020 AU 31/03/2020

027047 SCC PONT-AUDENER

Nomenclature M69
 Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
 1 Bilan synthétique Rtat I-1 4
 2 Bilan Rtat I-2 5
 2.1 Bilan Actif
 2.2 Bilan Passif
 3 Compte de résultat synthétique Rtat I-3 13
 4 Compte de résultat Rtat I-4 14
 5 Annexe 18
 Rtats des opérations pour compte de tiers Rtat I-5 19
 2EME PARTIE : Exécution budgétaire 21
 1 Résultats budgétaires de l'exercice Rtat II-1 22
 2 Résultats d'exécution Rtat II-2 23
 3 Rtat de consommation des crédits Rtat II-3 26
 4 Rtat de réalisation des opérations Rtat II-4 30
 3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 36
 1 Balance des comptes Rtat III-1 37
 2 Situation des valeurs inactives Rtat III-2 60

Les chiffres du compte administratif 2020 ont été vérifiés avec le compte de gestion de la trésorerie :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01001 - SCE ASSAINISSEMENT - CC PONT-AUD

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SCE ASSAINISSEMENT - CC PONT-AUD					
Investissement	-511 449,69		-707 835,75		-1 219 285,44
Fonctionnement	3 143 510,06	547 534,61	823 686,52		3 419 661,97
Sous-Total	2 632 060,37	547 534,61	115 850,77		2 200 376,53
TOTAL III	2 632 060,37	547 534,61	115 850,77		2 200 376,53
TOTAL I + II + III	2 632 060,37	547 534,61	115 850,77		2 200 376,53

Aussi, et au regard de ce qui précède :

- VU l'instruction budgétaire et comptable M4,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article D2343-5 du CGCT prévoyant que le compte de gestion est remis par le comptable de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle pour être joint au compte administratif comme pièce justificative et sert au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter le compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier avant le vote du compte administratif 2020,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE D'APPROUVER** le compte de gestion de l'exercice comptable 2020 du comptable public du budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, celui-ci concordant avec les écritures de l'ordonnateur hors correction du résultat du fonctionnement reporté au budget supplémentaire 2020 (cf délibération d'affectation des résultats 2020),
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

N° 24-2021- Vote du Compte administratif 2020 –Budget annexe Assainissement.

Pour mémoire, le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Par dérogation à l'article L.1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérante arrêtant les comptes de la collectivité territoriale au titre de l'exercice 2020 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2021.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2020 se présentent comme suit :

La section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 411 563.90 € (dont 1 608 893.73 € de résultats reportés de 2019) pour l'exercice 2020 du budget annexe Assainissement de la Commune Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements
013	REVENUS DE GESTION COURANTE	8 622.00	3 413.26	
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	1 792 233.00	720 650.40	640 792.46
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	40 000.00	90 371.70	112 150.01
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1.45	
Total des recettes de gestion courante		1 840 855.00	814 436.81	752 942.47
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 005.00	448 427.79	
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 841 860.00	1 262 864.60	752 942.47
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	794 183.00	786 863.10	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		794 183.00	786 863.10	
TOTAL		2 636 043.00	2 049 727.70	752 942.47
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 608 893.73		

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 1 608 893.73 €.

Chapitre 013 : Revenus de gestion courante comprenant le remboursement des indemnités journalières par l'assurance statutaire pour la somme de 3 413.26 €.

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations de services comprenant 1 361 442.86 € produit de la redevance assainissement facturée aux usagers dont 640 792.46 € rattaché à l'exercice, 36 926.97 € pour le remboursement des travaux de branchement au réseau d'assainissement facturés aux particuliers et 18 233.50 € pour le remboursement des traitements des matières de vidange, graisse, sables et produits de curage.

Ces recettes représentent 31 % du réalisé 2020.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations reprenant le versement de la prime pour épuration par l'agence de l'eau pour 202 521.71 € dont 112 150.01 € en rattachement.

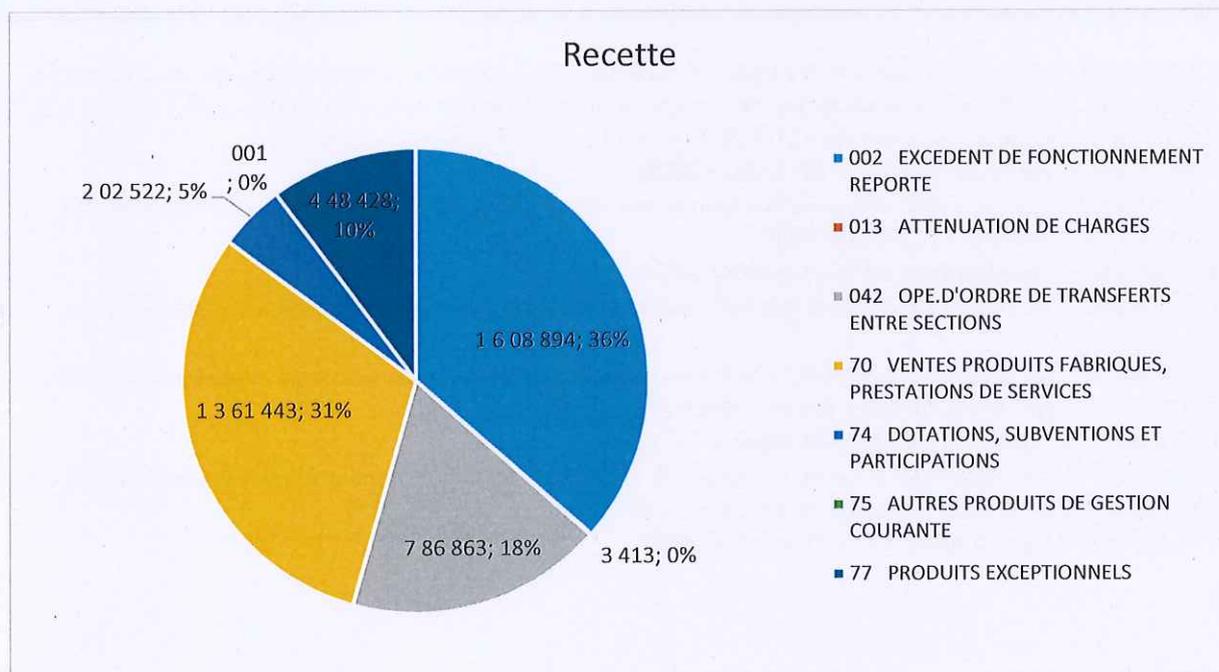
Ces recettes représentent 5 % du réalisés 2020.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels comprenant le versement de l'excédent des résultats des communes de ROUTOT pour 300 000 € et de ROUGEMONTIER pour 144 467.79 € suite au transfert de compétence « Assainissement » à la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle au cours de l'exercice 2019.

Ces recettes représentent 10 % du réalisés 2020.

Chapitre 042 : Opération d'ordre de transferts entre sections correspondant aux recettes liées à l'amortissements des subventions, qui représentent un recette d'ordre de 786 863.10 €.

Ces recettes représentent 18 % du réalisé 2020.



Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 761 759.34 € pour l'exercice 2020 du budget Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	1 557 082.73	421 339.84	217 224.31
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	346 390.00	269 640.79	
014	ATTENUATION DE CHARGES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 387.00	6 710.00	
Total des dépenses de gestion courante		1 930 859.73	697 690.63	217 224.31
66	CHARGES FINANCIERES	217 670.00	201 532.53	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 149 529.73	899 223.16	217 224.31
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 200 078.00		
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	895 329.00	862 536.18	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 095 407.00	862 536.18	
TOTAL		4 244 936.73	1 761 759.34	217 224.31

Chapitre 011 : Charges à caractères général. Ces dépenses concernent principalement les fluides, les fournitures, les contrats de prestations de service dont les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2020 par le service pour un montant de 421 339 84 € et 217 224.31 € de rattachements.

Ces dépenses représentent 32 % du réalisé 2020.

Chapitre 012 : Les frais de personnel comprennent les salaires, charges, médecine professionnelle, assurance statutaire pour 269 640.79 €.

Ces dépenses représentent 14 % du réalisé 2020

Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante comprennent la subvention à l'association du personnel.

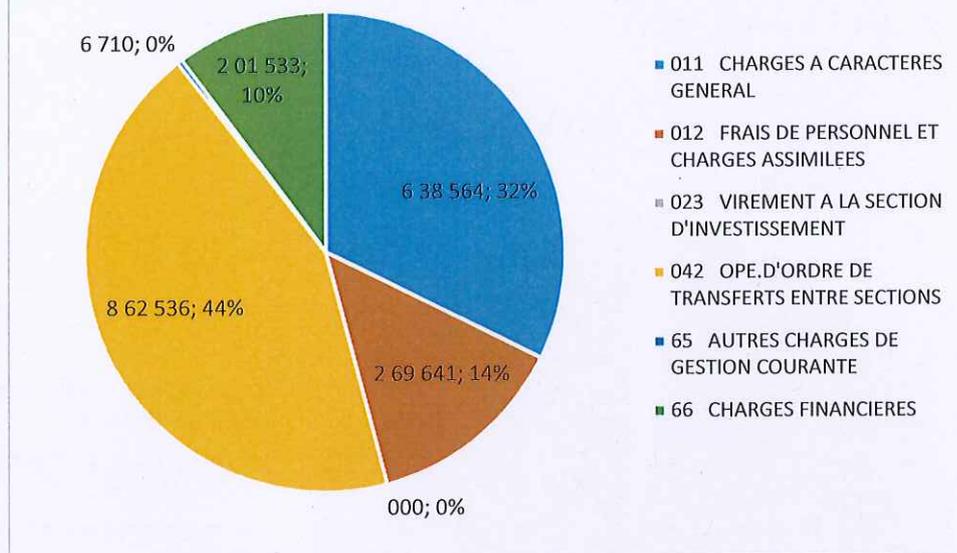
Chapitre 66 : les charges financières s'élèvent à 201 532.53 € correspondant au remboursement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité.

Ces dépenses représentent 10 % du réalisé 2020.

Chapitre 042 : les opérations d'ordre de transferts entre sections correspondent aux dépenses d'ordre liées aux amortissements des biens. Ils représentent une charge de 862 536.18 €.

Ces dépenses représentent 44 % du réalisé 2020

Dépenses de fonctionnement



L'exercice 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement de 823 686.52 €, un résultat de clôture non corrigé de 2 432 580.25 € et un résultat de clôture corrigé de 3 419 661.97 €

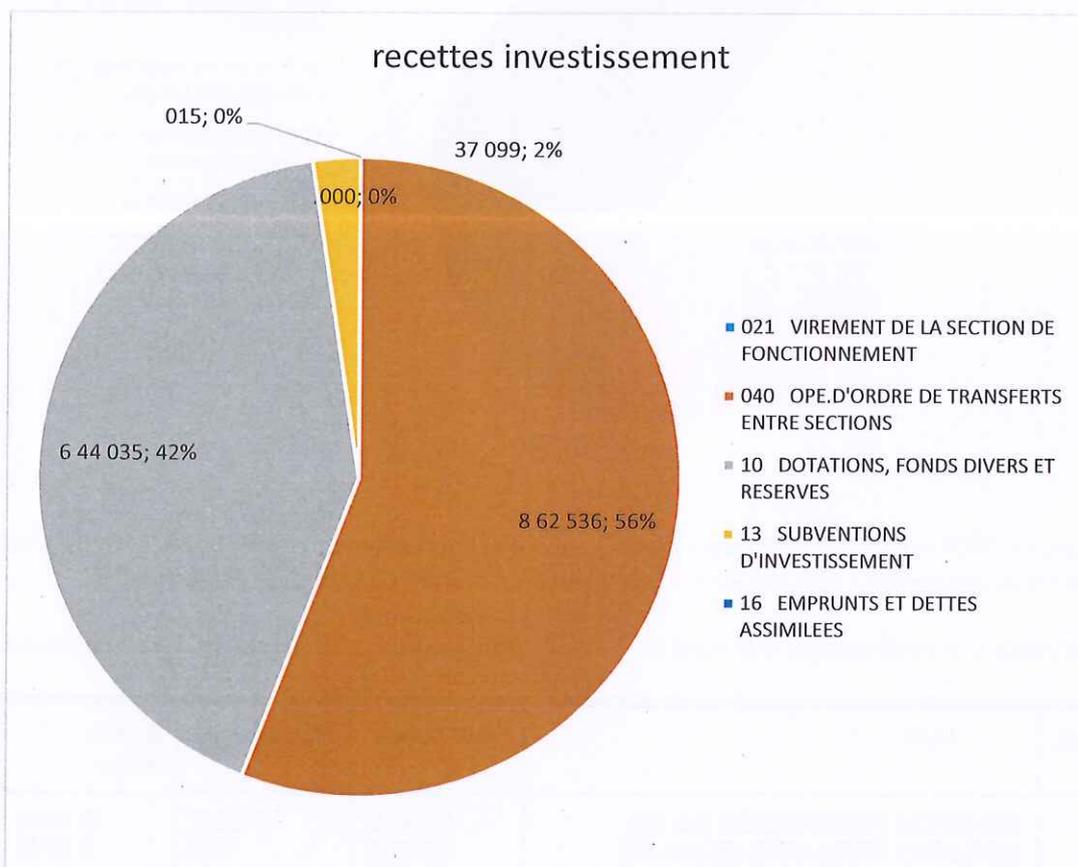
La section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 543 684.32 € pour le budget annexe Assainissement.

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	441 942.84	37 098.97	384 794.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	203 822.00	14.56	47 967.00
Total des recettes d'équipement		645 764.84	37 113.53	432 761.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	289 714.82	96 500.00	83 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	547 534.61	547 534.61	
Total des recettes financières		837 249.43	644 034.61	83 000.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers			
Total des recettes réelles d'investissement		1 483 014.27	681 148.14	515 761.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 200 078.00		
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	895 329.00	862 536.18	
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 095 407.00	862 536.18	
TOTAL		3 578 421.27	1 543 684.32	515 761.00

- Chapitre 13 : Subventions d'investissement pour 37 098.97 € correspondant au solde de la subvention de l'agence de l'eau concernant l'opération demi-échangeur de Toutainville.
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées correspondant à l'annulation d'une écriture de mandat pour 14.56 €

- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves – Ce chapitre reprend la couverture du déficit d'investissement pour la somme de 547 534.61 € et pour 96 500 € le versement du Fonds de compensation de la TVA.
- Chapitre 040 : Opération d'ordre de transferts entre sections – Ce chapitre reprend les écritures d'amortissement pour 862 536.18 €



Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 762 969.76 € (dont 511 449.69 € de résultats reportés de 2019) pour l'exercice 2020 du budget annexe Assainissement de la Commune Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	68 060.00	9 156.00	28 201.74
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	133 754.80	82 103.10	26 947.40
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 255 602.78	712 407.46	333 586.36
	Total des opérations d'équipement	3 576.00		3 576.00
	Total des dépenses d'équipement	1 460 993.58	803 666.56	392 311.50
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	812 795.00	660 990.41	
	Total des dépenses financières	812 795.00	660 990.41	
45x1	Total des opérations pour compte de tiers			
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 273 788.58	1 464 656.97	392 311.50
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	794 183.00	786 863.10	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	794 183.00	786 863.10	
	TOTAL	3 067 971.58	2 251 520.07	392 311.50
	Pour information			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	511 449.69		

Chapitre 001 : reprise du résultat antérieur soit un déficit de 511 449.69 €.

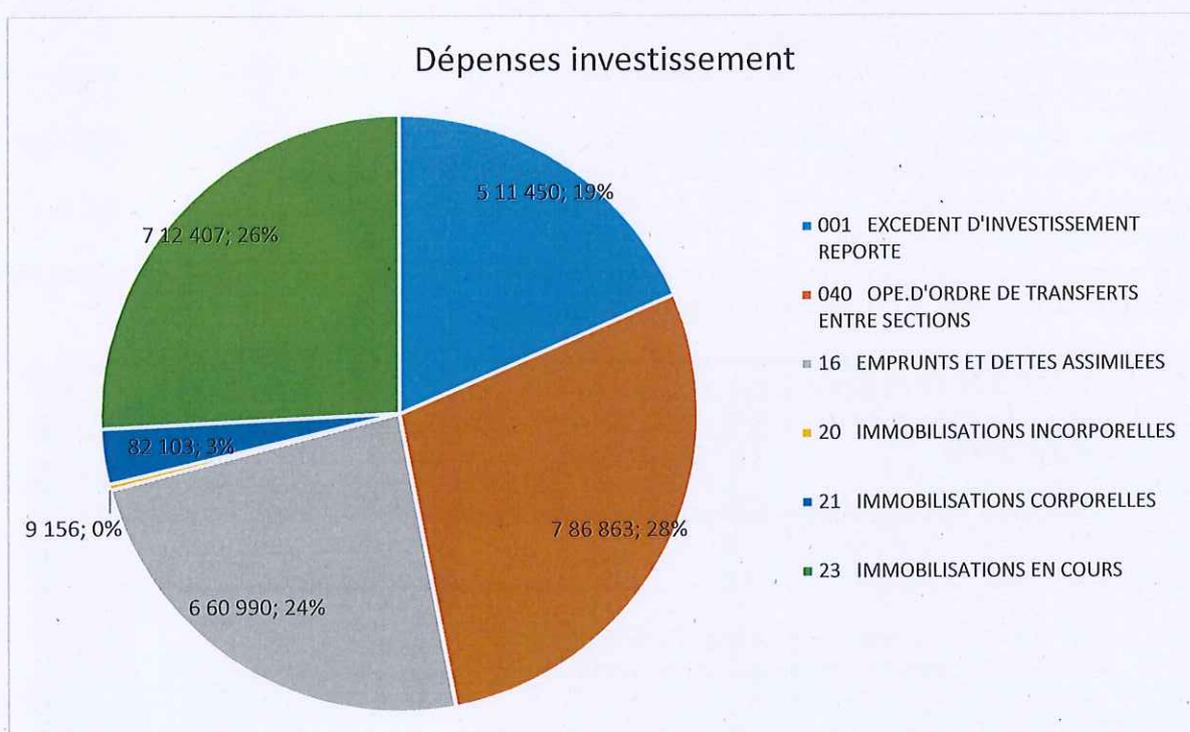
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles pour la somme de 9 156 € pour l'acquisition de logiciel Neptune (gestion projets et reprise des données).

Chapitre 21 : immobilisation corporelles – Ce chapitre s'élève à 82 103.10 € dont la somme de 6254.76 € pour des travaux d'aménagement à la station d'épuration, 13 627 € pour l'acquisition d'une pompe à chaleur pour la station d'épuration de Pont-Audemer, 48 181.16 € pour l'acquisition de matériel spécifique à la station d'épuration, 12 600 € pour l'acquisition d'un véhicule pour le service assainissement et 1 440 € pour l'acquisition de matériel informatique.

Chapitre 23 : immobilisations en cours - Ce chapitre s'élève à 712 407.46 € dont les travaux de réhabilitation des réseaux pour la somme de 359 065.23 €, le démarrage des travaux lotissement la source pour 4 056 €, le solde des travaux de la résidence du Coudray pour 11 582.65 €, 223 657.44 € pour la continuité des travaux sur le programme du SDA Val de Risle et pour 11 940 € pour le SDA Routot.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées – remboursement du capital de la dette contractée par la collectivité pour 660 991.41 €.

Chapitre 040 : Opération d'ordre de transferts entre sections – Ecritures d'amortissement pour 786 863.10 €.



Le résultat de l'exercice 2020 de la section d'investissement porte un déficit de 707 835.75 € auquel s'ajoute un déficit précédemment cumulé de 511 449.69 € portant le résultat de clôture à - 1 219 285.44 € hors restes à réaliser.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L1612-12 du CGCT

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2020 avant le 30 juin 2021

M. COUREL, Premier Vice-Président agissant pour le Président empêché s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **DECIDE D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement présentant un résultat d'exercice de la section de fonctionnement de 823 686.52 €, un résultat de clôture non corrigé de 2 432 580.25 € et un résultat de clôture corrigé de 3 419 661.97 € et résultat de l'exercice 2020 de la section d'investissement porte un déficit de 707 835.75 € auquel s'ajoute un déficit précédemment cumulé de 511 449.69 € portant le résultat de clôture à - 1 219 285.44 € hors restes à réaliser.

N°25-2021 Affectation du résultat 2020 – Budget Annexe de l'Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. Elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il est à noter qu'une erreur de saisie s'est glissée dans le budget supplémentaire 2020. En effet, la délibération d'affectation des résultats 2020, concluait les résultats suivants :

- **DECIDE D'AFPECTER** une partie du résultat de la section de fonctionnement soit 547.534.61 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser inclus.

En résumé, les opérations seront donc les suivantes :

En Investissement

- Dépenses, compte 001 « résultat antérieur reporté » 511.449.69 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » 547.534.61 €

En fonctionnement

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté de 2.595.975.45 €.

Or le montant saisi au compte 002 dans le budget supplémentaire a été le suivant :

Reprenant l'excédent de fonctionnement reporté de 1 608 893.73 euros et 40 000 euros de dotations, subventions et participations.

Il convient donc de corriger cette erreur et de reprendre l'écart entre le montant délibéré lors du compte administratif et du budget supplémentaire soit 987 081.72 €.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats 2020 du budget assainissement corrigé :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	BP 2020	CREDITS 2020	REALISE 2020	RESTES 2020
DEPENSES	1 591 338,00	3 579 421,27	2 251 520,07	392 311,50
RECETTES	1 591 338,00	3 578 421,27	1 543 684,32	515 761,00
			RESULTAT DE L'EXERCICE	-707 835,75
			RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	-511 449,69
001			(1) RESULTAT DE CLOTURE	-1 219 285,44
			Restes à réaliser dépenses	392 311,50
			Restes à réaliser recettes	515 761,00
			(2) excédent sur report	123 449,50
			BESOIN DE FINANCEMENT (1 + 2)	-1 095 835,94

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	BP 2020	CREDITS 2020	REALISE 2020	rattachements
DEPENSES	2 596 043,00	4 244 936,73	1 978 983,65	
RECETTES	2 596 043,00	4 244 936,73	2 802 670,17	
			RESULTAT DE L'EXERCICE	823 686,52
			RESULTAT DE L'EXERCICE N-1 CORRIGE	2 595 975,45
			pour mémoire : 2 595 975,45 - 1 608 893,73 € = 987 081,72 €	
			(1) RESULTAT DE CLOTURE	3 419 661,97
			EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	3 419 661,97
1068			COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-1 095 835,94
002			RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 323 826,03

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,
CONDIERANT la nécessité d'affecter les résultats de la section de fonctionnement au vu du déficit de la section d'investissement, restes à réaliser inclus,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **DECIDE D'AFFECTER** une partie du résultat de la section de fonctionnement soit 1 095 835.94 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser inclus.

En résumé, les opérations seront donc les suivantes :

En section d'investissement :

- Dépenses, compte 001 « résultat de clôture » : 1 219 285.44 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 095 835.94 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 2 323 826.03 €.

N° 26-2021 Budget primitif 2021 – budget annexe assainissement

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres et pour la première fois avec reprise des résultats et restes à réaliser 2020 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Le budget primitif 2021 s'équilibre à 4 892 184.03 € pour la section de fonctionnement et à 4 281 609.44 € pour la section d'investissement soit un budget total de 9 173 793.47 € avec reprise de résultat.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors du Conseil Communautaire du 15 mars 2021.

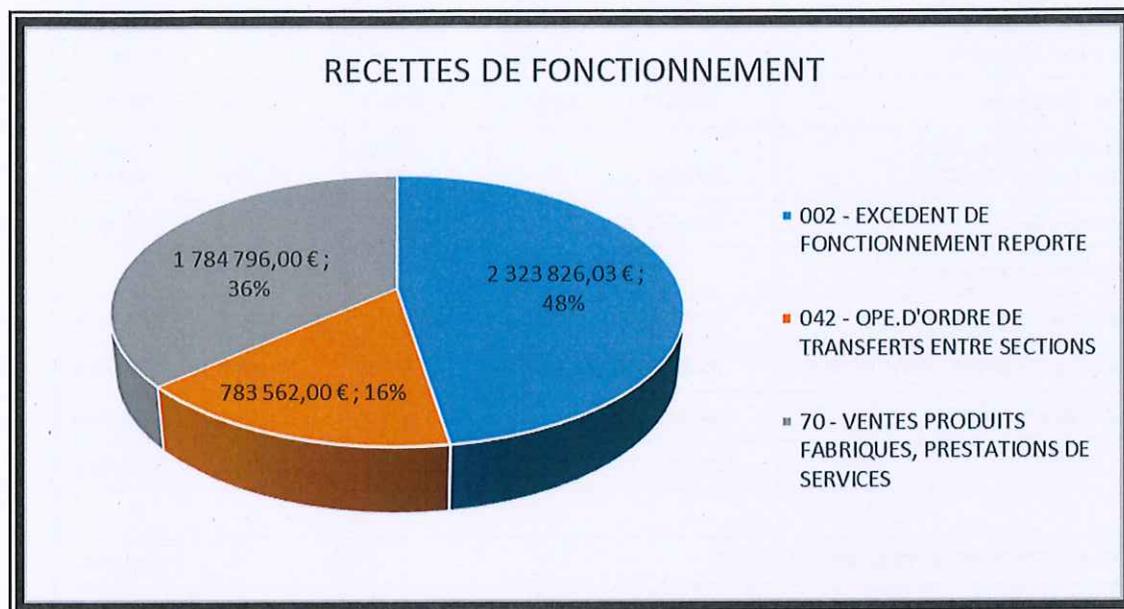
Présentation générale du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 4 892 184.03 € pour l'exercice 2021 du budget principal répartie comme suit par chapitre dont 2 323 826.03 € de reprise de résultat (002) de l'exercice 2020 :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	8 622.00				
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVI	1 792 233.00		1 784 796.00	1 784 796.00	1 784 796.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
Total des recettes de gestion courante		1 800 855.00		1 784 796.00	1 784 796.00	1 784 796.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 005.00				
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 801 860.00		1 784 796.00	1 784 796.00	1 784 796.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	794 183.00		783 562.00	783 562.00	783 562.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		794 183.00		783 562.00	783 562.00	783 562.00
TOTAL		2 596 043.00		2 568 358.00	2 568 358.00	2 568 358.00
+						
R.002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						2 323 826.03
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						4 892 184.03

Les ventes de produits et les autres produits de gestion courante (70) comprennent principalement les produits des services et les redevances assainissement collectif. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) reprennent les amortissements des subventions.



Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 4 892 184.03 € pour l'exercice 2021 du budget principal répartie comme suit par chapitre :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	707 411.00		2 380 547.53	2 380 547.53	2 380 547.53
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	296 390.00		315 370.00	315 370.00	315 370.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 387.00		1 800.00	1 800.00	1 800.00
Total des dépenses de gestion courante		1 011 188.00		2 697 717.53	2 697 717.53	2 697 717.53
66	CHARGES FINANCIERES	203 900.00		205 000.00	205 000.00	205 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			4 000.00	4 000.00	4 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 215 088.00		2 906 717.53	2 906 717.53	2 906 717.53
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	485 626.00		1 149 297.50	1 149 297.50	1 149 297.50
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	895 329.00		836 169.00	836 169.00	836 169.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 380 955.00		1 985 466.50	1 985 466.50	1 985 466.50
TOTAL		2 596 043.00		4 892 184.03	4 892 184.03	4 892 184.03

Les charges à caractères général (011) comprennent des charges diverses de fonctionnement des différents services tels que les fluides, les divers contrats, les fournitures. Les frais de personnel (012) comprennent les salaires, charges, médecine professionnelle, assurance statutaire et rémunérations accessoires. Les autres charges de gestion courantes (65) sont inscrites pour le versement des subventions aux associations. Les charges (66) correspondent au remboursement des intérêts de la dette. Le virement à la section d'investissement (023) est un autofinancement de la section de fonctionnement qui ne sera pas exécuté. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) reprennent les amortissements de l'exercice 2021.

Section d'Investissement – Dépenses-

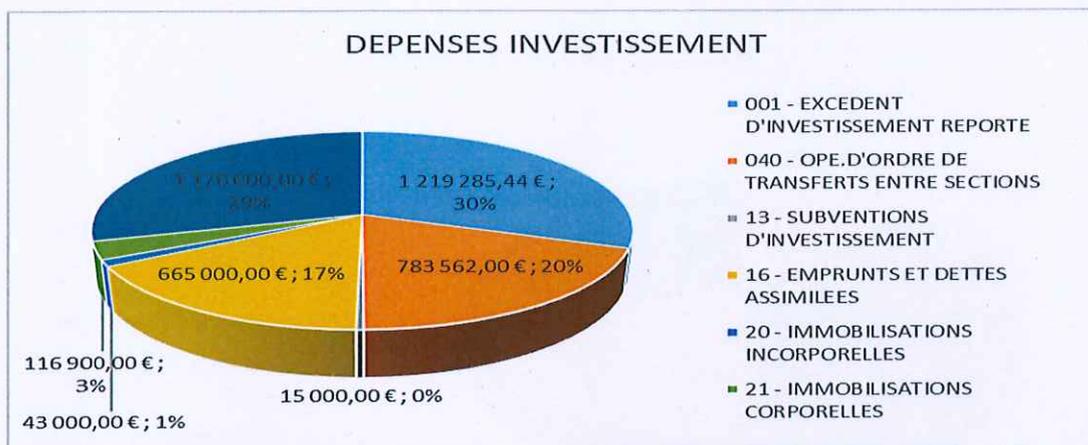
Les dépenses évaluées à 4 281 609.44 se répartissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		28 201.74	43 000.00	43 000.00	71 201.74
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 000.00	26 947.40	116 900.00	116 900.00	143 847.40
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		333 586.36	1 046 550.50	1 046 550.50	1 380 136.86
	Total des opérations d'équipement		3 576.00			3 576.00
	Total des dépenses d'équipement	40 000.00	392 311.50	1 206 450.50	1 206 450.50	1 598 762.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			15 000.00	15 000.00	15 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	757 155.00		665 000.00	665 000.00	665 000.00
	Total des dépenses financières	757 155.00		680 000.00	680 000.00	680 000.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	797 155.00	392 311.50	1 886 450.50	1 886 450.50	2 278 762.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	794 183.00		783 562.00	783 562.00	783 562.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	794 183.00		783 562.00	783 562.00	783 562.00
	TOTAL	1 591 338.00	392 311.50	2 670 012.50	2 670 012.50	3 062 324.00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					1 219 285.44
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					4 281 609.44

L'inscription des nouvelles propositions au budget primitif 2021 est de 2 670 012.50 € détaillées ci-dessous :

- *Chapitre 20* - Immobilisations incorporelles : L'inscription de 43 000 € correspond à l'acquisition des logiciels (Astech) pour 23 000 € et l'étude pour la récupération des eaux pour 20 000 € ;
- *Chapitre 21* - Immobilisations corporelles : L'acquisition de matériel informatique pour 4 800 €, l'acquisition de matériel spécifique pour les stations d'épuration pour 91 000 € sont les principales dépenses ;
- *Chapitre 23* - Immobilisation en cours : Principalement des travaux de réseaux pour la somme de 276 550.50 €, le lotissement les sources pour 100 000 €, le schéma directeur d'assainissement (SDA) de Routot pour 150 000 € et le SDA Val de Risle pour 520 000 € ;
- *Chapitre 13* - subventions investissement pour 15 000 € ;
- *Chapitre 16* - Emprunts et dettes assimilées pour 665 000 € correspondant au remboursement du capital de la dette contractée par la collectivité ;
- *Chapitre 040* - opérations d'ordre de transferts entre sections, crédits prévus à hauteur de 783 562 € pour l'amortissement de l'exercice.
- *chapitre 001* - reprise du résultat 2020 : 1 219 285.44 €

A cette somme s'ajoutent les restes à réaliser pour un montant de 392 311.50 € (voir détail en annexe ci-joint).



Les recettes évaluées à 4 281 609.44 € se répartissent comme suit :

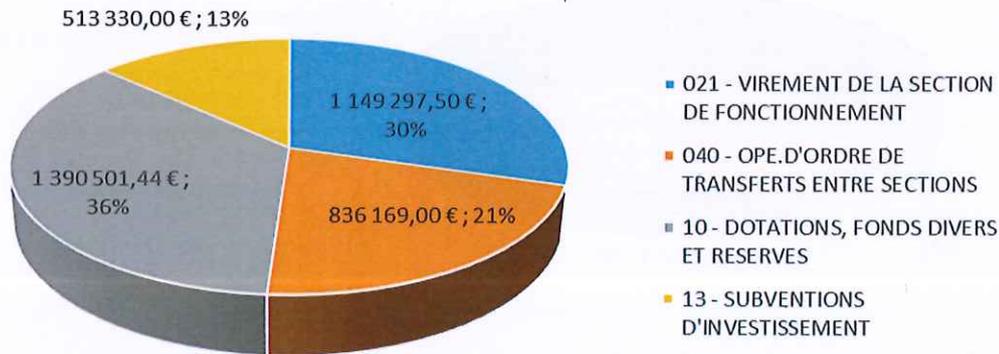
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)		384 794.00	513 330.00	513 330.00	898 124.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	203 822.00	47 967.00			47 967.00
Total des recettes d'équipement		203 822.00	432 761.00	513 330.00	513 330.00	946 091.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 561.00	83 000.00	171 216.00	171 216.00	254 216.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			1 095 835.94	1 095 835.94	1 095 835.94
Total des recettes financières		6 561.00	83 000.00	1 267 051.94	1 267 051.94	1 350 051.94
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		210 383.00	515 761.00	1 780 381.94	1 780 381.94	2 296 142.94
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	485 626.00		1 149 297.50	1 149 297.50	1 149 297.50
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	895 329.00		836 169.00	836 169.00	836 169.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 380 955.00		1 985 466.50	1 985 466.50	1 985 466.50
TOTAL		1 591 338.00	515 761.00	3 765 848.44	3 765 848.44	4 281 609.44

L'inscription des nouvelles propositions au budget primitif 2021 est de 3 765 848.44 € détaillées ci-dessous :

- Chapitre 13 - subventions d'investissement en lien avec la programmation des travaux pour 513 330 € ;
- Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves : dont 1 095 835.94 € d'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement et 171 216 € de fonds de compensation de TVA ;
- Chapitre 040 - opérations d'ordre de transferts entre sections : 836 169 € correspondant à l'amortissement de l'exercice ;
- Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement pour 1 149 297.50 €.

A cette somme s'ajoutent les restes à réaliser pour la somme de 515 761.00 € (voir annexe ci-jointe).

RECETTE INVESTISSEMENT



Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE D'ADOPTER** le budget primitif 2021 du Budget Assainissement avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2020 à hauteur de 4 892 184.03 € en fonctionnement et de 4 281 609.44 € en investissement, et répartis comme suit par chapitres :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- 011 charges à caractères général : 2 380 547.53 €
- 012 frais de personnel et charges assimilées : 315 370 €
- 65 autres charges de gestion courantes : 1 800 €
- 66 charges financières : 205 000 €
- 67 charges exceptionnelles : 4 000€
- 023 virement à la section d'investissement : 1 149 297.50 €
- 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 836 169 €

Recettes :

- 70 ventes de produits fabriqués : 1 784 796 €
- 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 783 562 €
- 002 reprise du résultat : 2 323 826.03 €

Section d'investissement :

Dépenses :

- 20 immobilisations incorporelles : 71 201.74 €
- 21 immobilisations corporelles : 143 847.40 €
- 23 immobilisations en cours : 1 383 712.86 €
- 13 subventions investissement : 15 000 €
- 16 emprunts et dettes assimilées : 665 000 €
- 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 783 562 €
- 001 résultat reporté : 1 219 285.44 €

Recettes :

- 13 subventions d'investissement : 898 124 €

- 16 emprunts et dettes assimilées : 47 967 €
- 10 dotations fonds divers et réserves : 1 350 051,94 €
- 021 virement de la section de fonctionnement : 1 149 297,50 €
- 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 836 169 €

REPORTS 2020				
Dépenses				
Classe	Nature	Antenne	Libelle de l'inscription	Montant Inscr
D I	21351	ASSTPA	ACQUIS AGITATEURS PREFOSSE ET BROIX POUR STEP PA	7 346,84 €
			ACQUISITION PORTE TECHNIQUE POUR STEP	3 581,70 €
			TOTAL BATIMENTS D'EXPLOITATION	10 928,54 €
D I	21562	ASSTPA	ACQUIS ELECTRO POMPE SUBMERS pour FR VERONNE	3 184,80 €
			PIECES POUR POMPES STEP PA DEVIS 202697	8 035,20 €
			TOTAL SERVICE D'ASSAINISSEMENT	11 220,00 €
D I	2184	ASSTPA	BUREAU+ PIEDS + CAISSON + FAUTEUIL A GESNOUIN	1 023,60 €
D I	2188	ASSTPA	ACQUISITION ARMOIRE D'ATELIER A TIROIRS pour STEP PA (2 tir	987,90 €
D I	2315	ASSTPA	MOE BRANCHT RUE S CARNOT	570,62 €
			INSPECTION TELEVISEE	838,73 €
			MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE	636,43 €
			TOTAL INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 045,78 €
D I	2315	ASSTPA TR3	MAITRISE OEUVRE PROGRAMME PLURIANNUEL COLLECTIF	3 576,00 €
D I	2315	ASSTPA TAUH	MAITRISE OEUVRE STATION EPURATION PONT AUTHOU	62 132,08 €
			MAITRISE OEUVRE STATION EPURATION PONT	9 158,40 €
			TOTAL INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	71 290,48 €
D I	2315	DEMECHANG	MO TX DEVOIEMENT EU ECHANGEUR TOUTAINVILLE	11 591,99 €
D I	2051	INFORMATIQ	FOURNITURE ET INSTALLATION PC VUE V12 STEP PA	23 953,74 €
D I	2051	INFORMATIQ	Gestion des interventions en mobilité	4 248,00 €
D I	2183	INFORMATIQ	Borne w ifi	690,72 €
D I	2315	LOTSOURCEM	REALISATION ETUDES GEOTECH REHAB RESEAU EU LOT SOURCE MONTF	9 540,00 €
D I	2315	RESEAU	TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PONT A	315,48 €
			REHABILITATION DES RESEAUX ASSAINISSEMENT	6 738,42 €
			REHABILITATION DES RESEAUX ASSAINISSEMENT	3 203,49 €
			MOE 5 DOS AMANTE RIFFLET MENDES SECOMILE	2 360,53 €
			REMPLE 7 TAMPONS EU RTE PONT AUD	8 820,00 €
			TRAVAUX EU 1 RUE ROLLON ROUTOT POUR LA CCPAVR	3 988,57 €
			TRAVAUX EU COUDRAY CARNOT GAMBETTA POUR CCPAVR	17 166,00 €
			BRANCHEMENT EU 2 ROUTE DE ROUEN POUR CCPAVR	10 722,00 €
			MOE BRANCHT EU 2 RTE DE ROUEN POUR CCPAVR	1 016,45 €
			RAC EU 16 RTE DE ROUEN CHARGE CCPAVR	5 628,00 €
			EXTENSION RUE COUTURE SMB CHARGE CCPAVR	2 316,00 €
			BRANCHT EU RUE COUTURE SMB POUR CCPAVR	2 101,20 €
			4 TAMPONS SUR MONTFORT TARIF 5.1 ET 5.3	5 040,00 €
			TOTAL INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	69 416,14 €
D I	2315	RESIDCOUDR	MO RESIDENCE DU COUDRAY	4 516,88 €
D I	2315	ROUGEMONTI	MARCHE AMO	4 795,20 €
			MARCHE ROUGEMONTIER	17 831,52 €
			TOTAL INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	22 626,72 €
D I	2315	RUECOUDRAY	MO RUE DU COUDRAY	4 062,34 €
D I	2315	RUEGAMBETT	MO RUE GAMBETTA	452,61 €
D I	2315	RUESADICAR	MO REHABILITATION RUE SADI CARNOT	1 208,04 €
D I	2315	SDAROUTOT	SDA ROUTOT	1 740,00 €
			MARCHE	5 803,20 €
			MARCHE	30 544,56 €
			MARCHE SOUS TRAITANT	7 500,00 €
			TOTAL INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	45 587,76 €
D I	2315	SDAVR	MISSION AMO SCHEMA DIRECTEUR ASST TRAVAUX SECTEUR	75 884,58 €
			CAMPAGNE DE MESURE DEBIT POLLUTION SUR LES	1 260,00 €
			SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DU SECTEUR	8 343,30 €
			SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DU SECTEUR	3 470,40 €
			TOTAL INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	89 958,28 €
D I	2315	SDAVR	SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DE MONTFORT SUR R	2 289,34 €
D I	2157	STEPPA	FOURNIT + MISE EN SERVICE FIREWAL STORMSHIELD SN21 0	2 096,64 €
				392 311,50 €

REPORTS 2020					
Recettes					
D	N	Antenne	Libelle de l'inscription	Montant inscr.	
R	I	1318	ASSTPATR3	SUBV MAITRISE OEUVRE	9 264,00 €
R	I	1313	ASSTPTAUTH	NOTIFICATION 201901358 DU 09092019	28 160,00 €
R	I	1313	ASSTVDR	NOTIFICATION 2019-02157	3 833,00 €
				NOTIFICATION 2019/342	3 562,00 €
				NOTIFICATION 2020-02606 AMO SDA MONTFORT RISLE	3 440,00 €
TOTAL DEPARTEMENTS					10 835,00 €
R	I	1641	DETTE	CONVENTION 1085965 1 2020	47 967,00 €
R	I	10222	FCTVA	REPORT FCTVA 2020 3ET 4 T	83 000,00 €
R	I	1318	RESEAU	CONVENTION 1085965 1 2020 REHABILITATION RESEAUX PA	95 934,00 €
R	I	1318	ROUG ROUT	CONVENTION 1065858 2016 DU 09072019 SOLDE	983,00 €
				CONVENTION 1068677 2 2017 DU 09/07/2019	64 857,00 €
				CONVENTION 1068677 2 2017 DU 09/07/2019	3 133,00 €
TOTAL AUTRES					68 973,00 €
R	I	1313	RUESADICAR	NOTIFICATION 2019-02156 DU 02/12/2019	1 831,00 €
R	I	1313	SDAVR	NOTIFICATION 201900776 DU 09092019	17 149,00 €
				NOTIFICATION 2019-00342	2 240,00 €
TOTAL DEPARTEMENTS					19 389,00 €
R	I	1318	SDAVR	CONVENTION 1084603 DU 09072019	24 368,00 €
				CONVENTION 1085939 1 2019	126 040,00 €
TOTAL AUTRES					150 408,00 €
					515 761,00 €

**N° 27-2021 Adoption du compte de gestion 2020 – Budget SPANC –
Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle**

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante sur le compte administratif (Ordonnateur) et sur le compte de gestion (Comptable Public).

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local par le Trésorier.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

**SPANC - CC PONT-AUDEMER
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À
Le Chantre régénère des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Guillaume CHAPARD
Mme Pascale CHENNES-VINCENT
M Contran DESPIERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/09/2020 AU 02/03/2021
DU 01/04/2020 AU 31/08/2020
DU 01/01/2020 AU 31/03/2020

027047 EGC PONT-AUDEMER

Nonanciatura N49
Voté par Matura

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
 1 Bilan synthétique Rtat I-1 4
 2 Bilan Rtat I-2 5
 2.1 Bilan Actif
 2.2 Bilan Passif
 3 Compte de résultat synthétique Rtat I-3 11
 4 Compte de résultat Rtat I-4 14
 5 Annexe 18
 Rtats des opérations pour compte de tiers Rtat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 21
 1 Résultats budgétaires de l'exercice Rtat II-1 22
 2 Résultats d'exécution Rtat II-2 23
 3 Rtat de consommation des crédits Rtat II-3 26
 4 Rtat de réalisation des opérations Rtat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 35
 1 Balance des comptes Rtat III-1 36
 2 Situation des valeurs inactives Rtat III-2 48

Les chiffres du compte administratif 2020 ont été vérifiés avec le compte de gestion de la trésorerie :

01003 - SPANC - CC PONT-AUDEMER

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SPANC - CC PONT-AUDEMER					
Investissement	-125 781,87		-2 716,96		-128 498,83
Fonctionnement	112 642,05		108 482,38		221 124,43
Sous-Total	-13 139,82		105 765,42		92 625,60
TOTAL III	-13 139,82		105 765,42		92 625,60
TOTAL I + II + III	-13 139,82		105 765,42		92 625,60

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article D2343-5 du CGCT prévoyant que le compte de gestion est remis par le comptable de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle pour être joint au compte administratif comme pièce justificative et sert au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos,

VU l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter le compte de gestion de l'exercice comptable 2020 transmis par le Trésorier,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE D'APPROUVER** le compte de gestion de l'exercice 2020 du comptable public du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, celui-ci concordant avec les écritures de l'ordonnateur,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

N°28-2021- Vote du Compte administratif 2020 – Budget annexe SPANC.

Pour mémoire, le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Par dérogation à l'article L.1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérante arrêtant les comptes de la collectivité territoriale au titre de l'exercice 2020 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2021.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2020 se présentent comme suit :

La section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 341 666.49 € (dont 112 642.05 € de résultats reportés de 2019) pour l'exercice 2020 du budget annexe SPANC de la Commune Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitres comme suit :

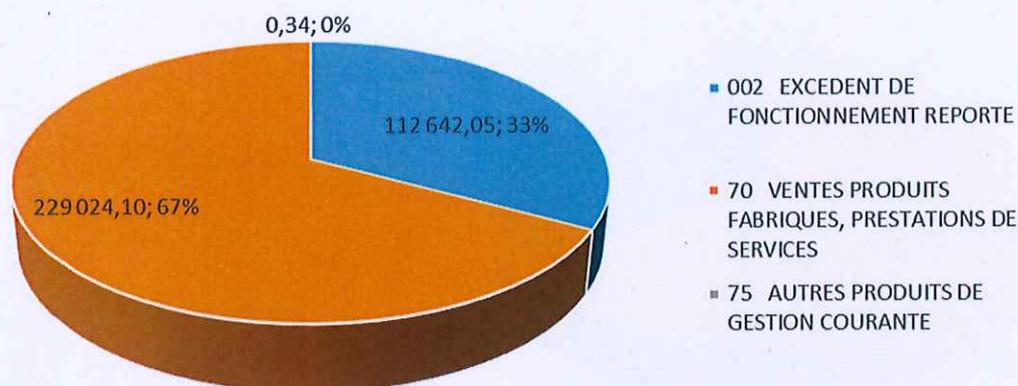
Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements
70 75	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	174 998.00 2.00	191 179.85 0.34	37 844.25
Total des recettes de gestion courante		175 000.00	191 180.19	37 844.25
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Total des recettes réelles de fonctionnement		175 000.00	191 180.19	37 844.25
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				
TOTAL		175 000.00	191 180.19	37 844.25
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		112 642.05		

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 112 642.05 €.

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations de services pour la somme de 229 024.10 € dont 37 844.24 € de rattachements. Celle-ci correspond à la redevance d'assainissement non collectif facturée aux usagers.

Ces recettes représentent 67 % du réalisé 2020.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT SPANC



Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 120 542.06 (dont 2 303.57 € de rattachements) pour l'exercice 2020 du budget SPANC de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

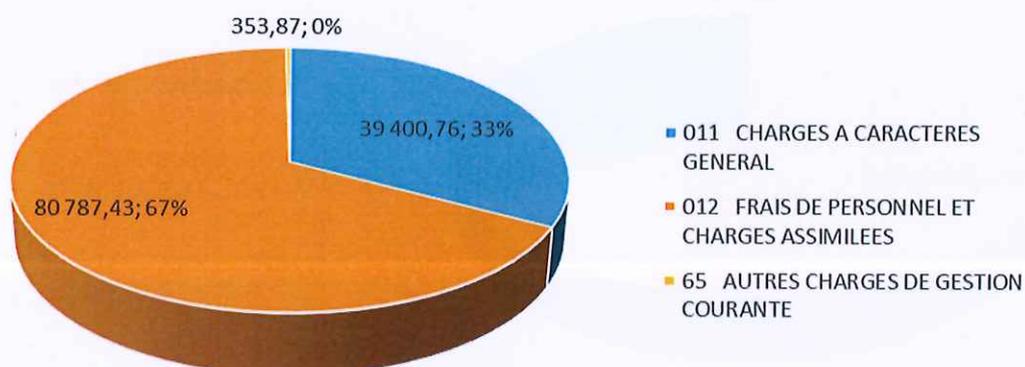
Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	163 996.05	37 097.19	2 303.57
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	105 204.00	80 787.43	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 530.00	353.87	
Total des dépenses de gestion courante		271 730.05	118 238.49	2 303.57
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100.00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		271 830.05	118 238.49	2 303.57
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 812.00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		15 812.00		
TOTAL		287 642.05	118 238.49	2 303.57

Chapitre 011 - charges à caractères général : Dépenses de fluides, fournitures et prestations de services réalisées au cours de l'exercice 2020 par les différents services pour un montant de 37 097.19 € et de 2 303.57 € de rattachements.

Chapitre 012 – frais de personnels et charges assimilées pour un montant de 80 787.23 €.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes : pour la somme de 353.87 correspondant à la subvention à l'association du personnel.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SPANC



La section d'investissement

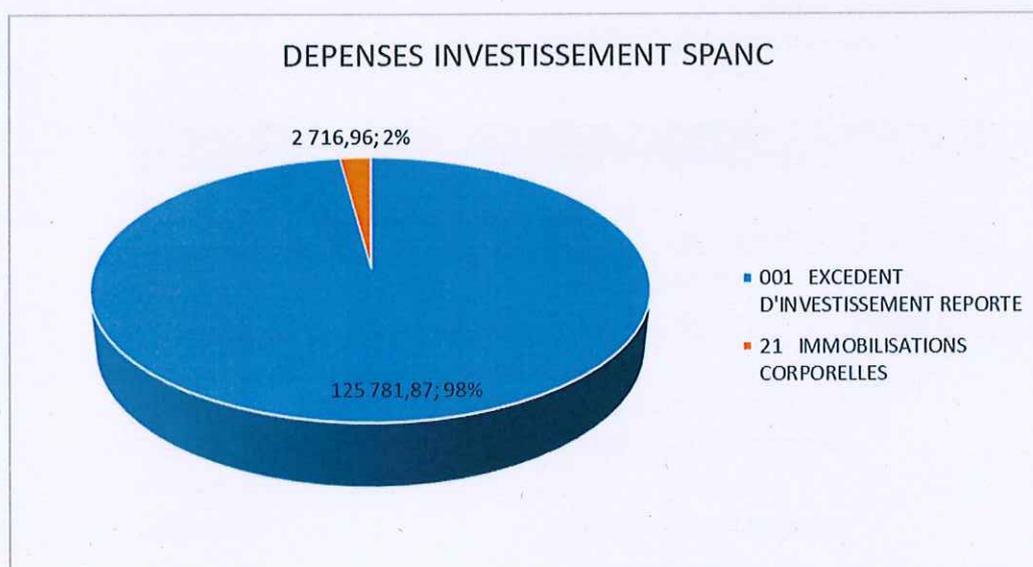
Les recettes d'investissement s'élèvent à 0 € pour le budget annexe SPANC.

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
Total des recettes financières					
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	156 884.00		38 496.00	118 388.00
Total des recettes réelles d'investissement		156 884.00		38 496.00	118 388.00
021 040	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 812.00			15 812.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		15 812.00			15 812.00
TOTAL		172 696.00		38 496.00	134 200.00
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 128 498.83 € dont 125 781.87 € de résultat 2019, et de 2 716.96 € réalisés pour l'exercice 2020 du budget annexe SPANC.

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20 21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	41 914.13	2 716.96	19 302.29	19 894.88
Total des dépenses d'équipement		41 914.13	2 716.96	19 302.29	19 894.88
Total des dépenses financières					
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	5 000.00			5 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement		46 914.13	2 716.96	19 302.29	24 894.88
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		46 914.13	2 716.96	19 302.29	24 894.88
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		125 781.87			

- *Chapitre 001* - reprise du résultat cumulé 2019 soit 125 781.87 € ;
- *Chapitre 21* - immobilisations corporelles pour la somme de 2 716.96 € réalisé sur l'exercice 2020.



SYNTHESE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 en fonctionnement est de 131 121.60 après déduction du déficit de l'investissement pour 90 002.83 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 en investissement est de -128 498.83 €.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L1612-12 du CGCT,

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2020 avant le 30 juin 2021

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 1^{er} avril 2021,

M. COUREL, Premier Vice-Président agissant pour le Président empêché s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **DECIDE D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe SPANC présentant :

○ En dépenses d'investissement au 001 : 128 498.83 €

○ En recettes de fonctionnement au 002 : 221 124.43 €

° 29-2021 Affectation du résultat 2020 – Budget Annexe du SPANC – Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. Elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats 2020 du budget SPANC :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	BP 2020	CREDITS 2020	REALISE 2020	RESTES 2020
DEPENSES	15 812,00	172 696,00	2 716,96	19 302,29
RECETTES	15 812,00	172 696,00		38 496,00
				RESULTAT DE L'EXERCICE -2 716,96
				RESULTAT DE L'EXERCICE N-1 -125 781,87
				(1) RESULTAT DE CLOTURE -128 498,83
				Restes à réaliser dépenses 19 302,29
				Restes à réaliser recettes 38 496,00
				(2) excédent sur report 19 193,71
001	BESOIN DE FINANCEMENT (1 + 2)			-90 002,83

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	BP 2020	CREDITS 2020	REALISE 2020	RESTES 2020
DEPENSES	175 000,00	287 642,05	120 542,06	0,00
RECETTES	175 000,00	287 642,05	229 024,44	0,00

	RESULTAT DE L'EXERCICE	108 482,38
	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	112 642,05
	(1) RESULTAT DE CLOTURE	221 124,43
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	221 124,43
1068	COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-90 002,83
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	131 121,60

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'affecter les résultats de la section de fonctionnement au vu du déficit de la section d'investissement, restes à réaliser inclus,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE D'AFFECTER** une partie du résultat de la section de fonctionnement soit 90 002.83 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser inclus.

En résumé, les opérations seront donc les suivantes :

En section d'investissement :

- Dépenses, compte 001 « résultat de clôture » : 128 498.83 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 90 002.83 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 131 121.60 €.

N° 30-2021- Vote du Budget Primitif 2021 –Budget annexe SPANC.

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres et pour la première fois avec reprise des résultats et restes à réaliser 2020 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Le budget primitif 2021 s'équilibre à 306 121.60 € pour la section de fonctionnement et à 152 801.12 € pour la section d'investissement soit un budget total de 458 922.72 € avec reprise de résultat.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors du Conseil Communautaire du 15 mars 2021.

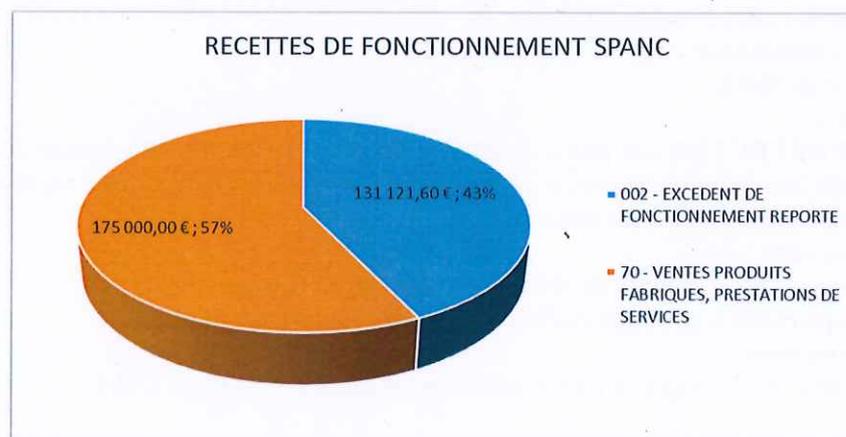
Présentation générale du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 306 121.60 € dont 131 121.60 € de résultat de fonctionnement reporté (002) pour l'exercice 2021 du budget annexe SPANC répartie comme suit par chapitre :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	174 998.00		175 000.00	175 000.00	175 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2.00				
Total des recettes de gestion courante		175 000.00		175 000.00	175 000.00	175 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des recettes réelles de fonctionnement		175 000.00		175 000.00	175 000.00	175 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		175 000.00		175 000.00	175 000.00	175 000.00
+						
R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						131 121.60
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						306 121.60

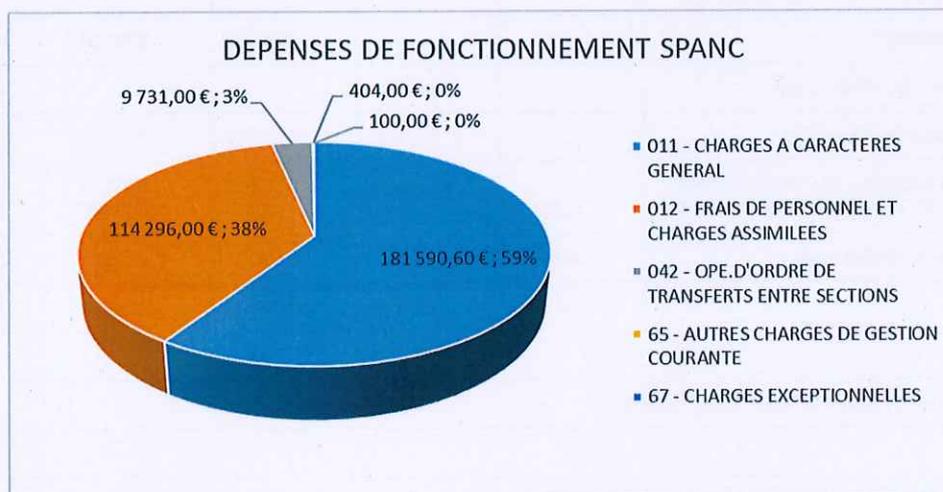
Les ventes de produits (70) correspondent à la redevance assainissement non collective facturée aux usagers.



Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement se répartissent comme suit par chapitres :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	82 238.00		167 019.31	167 019.31	167 019.31
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	74 320.00		114 296.00	114 296.00	114 296.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 530.00		404.00	404.00	404.00
Total des dépenses de gestion courante		159 088.00		281 719.31	281 719.31	281 719.31
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100.00		100.00	100.00	100.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		159 188.00		281 819.31	281 819.31	281 819.31
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			14 571.29	14 571.29	14 571.29
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 812.00		9 731.00	9 731.00	9 731.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		15 812.00		24 302.29	24 302.29	24 302.29
TOTAL		175 000.00		306 121.60	306 121.60	306 121.60
						+
D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						306 121.60

Les charges à caractères général (011) comprennent des charges diverses de fonctionnement du service tels que les fluides, les contrats, les fournitures diverses, le carburant, etc, les frais de personnel (012) comprennent les salaires, les charges, la médecine professionnelle, assurance statutaire. Les autres charges de gestion courantes (65) correspondent au versement de la subvention à l'association du personnel. Les charges exceptionnelles (67) comprennent les annulations de titres sur exercices antérieurs. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) reprennent l'amortissement des biens de l'exercice 2021.



Section d'Investissement – Dépenses-

Les dépenses évaluées à 152 801.12 € dont 126 498.83 € de résultat reporté se répartissent comme suit par chapitres :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20 21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	10 812.00	19 302.29	5 000.00	5 000.00	24 302.29
Total des dépenses d'équipement		10 812.00	19 302.29	5 000.00	5 000.00	24 302.29
Total des dépenses financières						
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	5 000.00				
Total des dépenses réelles d'investissement		15 812.00	19 302.29	5 000.00	5 000.00	24 302.29
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL		15 812.00	19 302.29	5 000.00	5 000.00	24 302.29
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						128 488.83
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						152 801.12

Les nouvelles propositions au budget primitif 2021 s'élèvent à 5 000 € :

- *Chapitre 21* : Immobilisations corporelles – L'inscription de 5 000 € correspond à l'acquisition de matériel divers.

A cette somme s'ajoutent les restes à réaliser pour un montant de 19 302.29 € (voir annexe ci-joint).

Les recettes évaluées à 152 801.12 € se répartissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			90 002.83	90 002.83	90 002.83
Total des recettes financières				90 002.83	90 002.83	90 002.83
45x2	Total des opérations pour compte de tiers		38 496.00			38 496.00
Total des recettes réelles d'investissement			38 496.00	90 002.83	90 002.83	128 498.83
021 040	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 812.00		14 571.29 9 731.00	14 571.29 9 731.00	14 571.29 9 731.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		15 812.00		24 302.29	24 302.29	24 302.29
TOTAL		15 812.00	38 496.00	114 305.12	114 305.12	152 801.12
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						152 801.12

Les nouvelles propositions au budget primitif 2021 s'élèvent à 114 305.12 €.

- Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves : couverture du déficit pour la somme de 90 002.83 € tel que prévu dans la délibération d'affectation des résultats ;
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts entre section pour la somme de 9 731 € correspondant à l'amortissement des biens ;
- Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement : 14 571.29 €.

A cette somme s'ajoutent les restes à réaliser pour 38 496.00 € (voir annexe ci-joint).

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE D'ADOPTER** le budget primitif 2021 du Budget annexe SPANC avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2020 à hauteur de 306 121,60 € en fonctionnement et 152 801,12 € en investissement, crédits répartis comme suit par chapitre :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- 011 charges à caractères général : 167 019,31€
- 012 frais de personnel et charges assimilées : 114 296,00 €
- 65 autres charges de gestion courante : 404 €
- 67 charges exceptionnelles : 100 €
- 023 virement à la section d'investissement : 14 571,29 €
- 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 9 731 €

Recettes :

- 70 ventes de produits fabriqués : 175 000 €
- 002 reprise du résultat : 131 121,60 €

Section d'investissement :

Dépenses :

- 21 immobilisations corporelles : 24 302,29 €
- 001 reprise du résultat : 128 498,83 €

Recettes :

- 10 dotations, fonds divers et réserves : 90 002,83 €
- 45 opérations pour compte de tiers : 38 496 €
- 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 9731 €
- 021 virement de la section de fonctionnement : 14 571,29 €

REPORTS

Dépenses

Dep/Rec	Nature	Antenne	Libelle de l'inscription	Montant Inscr.
D	2183	REHABANC	3 TERMINAUX IP SS BLOC SECTEUR CTM MONTFORT	1 302,29 €
D	2182	REHABILITA	ACQUIS KANGOO NOUV TECHNICIEN SPANC DEVIS 26.08	18 000,00 €
				19 302,29 €

Recettes

Dep/Rec	Nature	Antenne	Libelle de l'inscription	Montant Inscr.
R	45823	REHABANC	NOTIFICATION 201700213	18 573,00 €
R	45828	REHABANC	CONVENTION REHABILITATION 19 INSTALLATION ANC	19 923,00 €
				38 496,00 €

**N° 31-2021 Adoption du compte de gestion 2020 – Budget à Vocation Economique –
Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle**

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante sur le compte administratif (Ordonnateur) et sur le compte de gestion (Comptable Public).

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local par le Trésorier.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
502 PONT-AUDEMER
N° CODIQUE 027047
Date Edition : 01/03/2021

IDENTIFIANT BUDGET 01005
N° de SIRET 20006578700059

**BATIMENT A VOCATION ECONOMIQUE
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Gaillaume CAPARD
Mme Pascale CHAMERAS-VINCENT
M Gontran DEPIERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/09/2020 AU 01/03/2021
DU 01/04/2020 AU 31/08/2020
DU 01/01/2020 AU 31/03/2020

027047 502 PONT-AUDEMER

Population 34156
Nomenclature N14 sup égal 10000h
Voté par Mairie avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Rtat I-1 4
2 Bilan	Rtat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
1 Compte de résultat synthétique	Rtat I-3 13
4 Compte de résultat	Rtat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Rtat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Rtat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Rtat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Rtat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Rtat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	35
1 Balance des comptes	Rtat III-1 36
2 Situation des valeurs inactives	Rtat III-2 51

Les chiffres du compte administratif 2020 ont été vérifiés avec le compte de gestion de la trésorerie :

01005 - BATIMENT A VOCATION ECONOMIQUE

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
BATIMENT A VOCATION ECONOMIQUE					
Investissement	291 143,69		-6 888,52		284 255,17
Fonctionnement	30,38		22 911,76		22 942,14
Sous-Total	291 174,07		16 023,24		307 197,31
TOTAL II	291 174,07		16 023,24		307 197,31
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	291 174,07		16 023,24		307 197,31

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale

VU l'article D2343-5 du CGCT prévoyant que le compte de gestion est remis par le comptable de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle pour être joint au compte administratif comme pièce justificative et sert au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter le compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier avant le vote du compte administratif 2020,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE D'APPROUVER** le compte de gestion de l'exercice 2020 du comptable public du budget Annexe à Bâtiments Vocation Economique de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, celui-ci concordant avec les écritures de l'ordonnateur,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

N°32-2021- Vote du Compte administratif 2020 –Budget à vocation économique.

Pour mémoire, le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Par dérogation à l'article L.1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérante arrêtant les comptes de la collectivité territoriale au titre de l'exercice 2020 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2021.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2020 se présentent comme suit :

La section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 266 640.71 € (dont 30.38 € de résultats reportés de 2019) pour l'exercice 2020 du budget à vocation économique de la Communauté de Commune Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitres comme suit :

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	57 103.00	58 982.55		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	66 250.68	73 986.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	145 012.00	133 641.78		
Total des recettes de gestion courante		268 365.68	266 610.33		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des recettes réelles de fonctionnement		268 365.68	266 610.33		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
TOTAL		268 365.68	266 610.33		

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 30,38 €.

Chapitre 70 - Ventes produits fabriqués, prestations de services pour la somme de 52 982.55 € : celle-ci comprend les provisions pour charges de la Pépinière d'entreprises Pont-Audemer pour la somme de 56 884.34 € et les provisions pour charges des ateliers relais de Fourmetot pour la somme de 2 098.17 €.

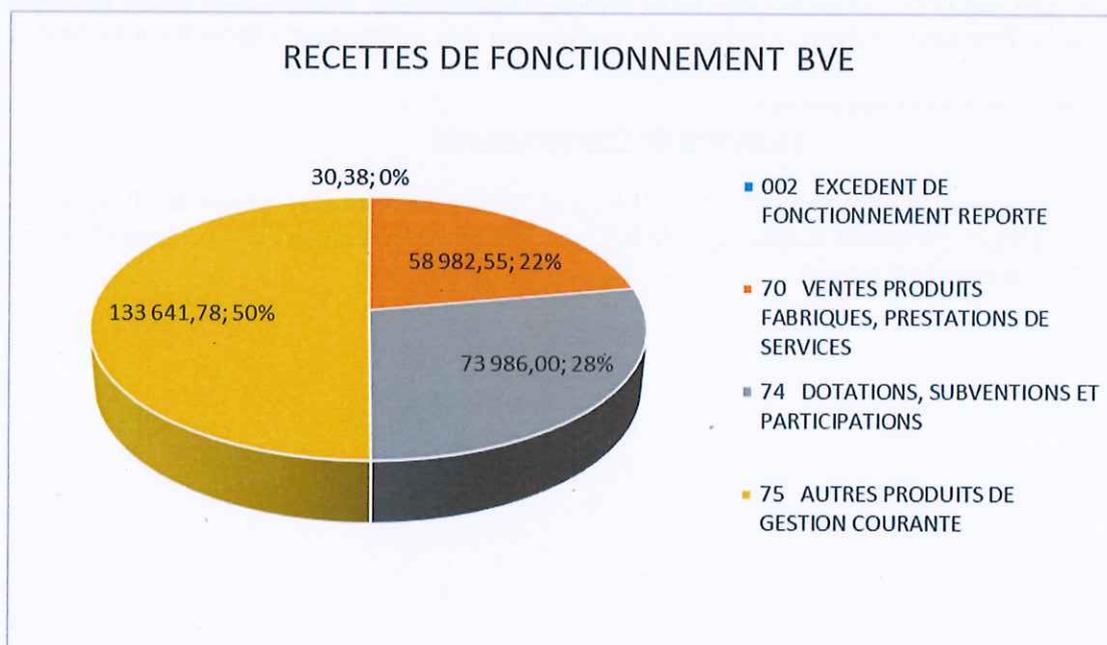
Ces recettes représentent 22 % du réalisé 2020.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations pour la somme de 73 986 € : pour l'équilibre du budget à vocation économique la communauté de communes verse une subvention. Cette somme provient du budget principal de la communauté des communes.

Ces recettes représentent 28 % du réalisé 2020.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courantes pour la somme de 133 641.78 € : cette somme comprend les loyers de la pépinière pour la somme de 63 315.93 € et les loyers des ateliers relais de Fourmetot pour la somme de 70 325.85 €.

Ces recettes représentent 50 % du réalisé 2020.



Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 243 698.57 € pour l'exercice 2020 du budget à vocation économique de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	115 979.00	92 688.02	12 693.30
Total des dépenses de gestion courante		115 979.00	92 688.02	12 693.30
66	CHARGES FINANCIERES	38 000.00	27 901.56	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		153 979.00	120 589.58	12 693.30
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	114 417.00	110 415.69	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		114 417.00	110 415.69	
TOTAL		268 396.00	231 005.27	12 693.30

Chapitre 011 - Charges à caractères général : dépenses de fluides, fournitures et prestations de services réalisées au cours de l'exercice 2020 par les différents services pour un montant de 92 688.02 € et de 12 693.30 € de rattachements.

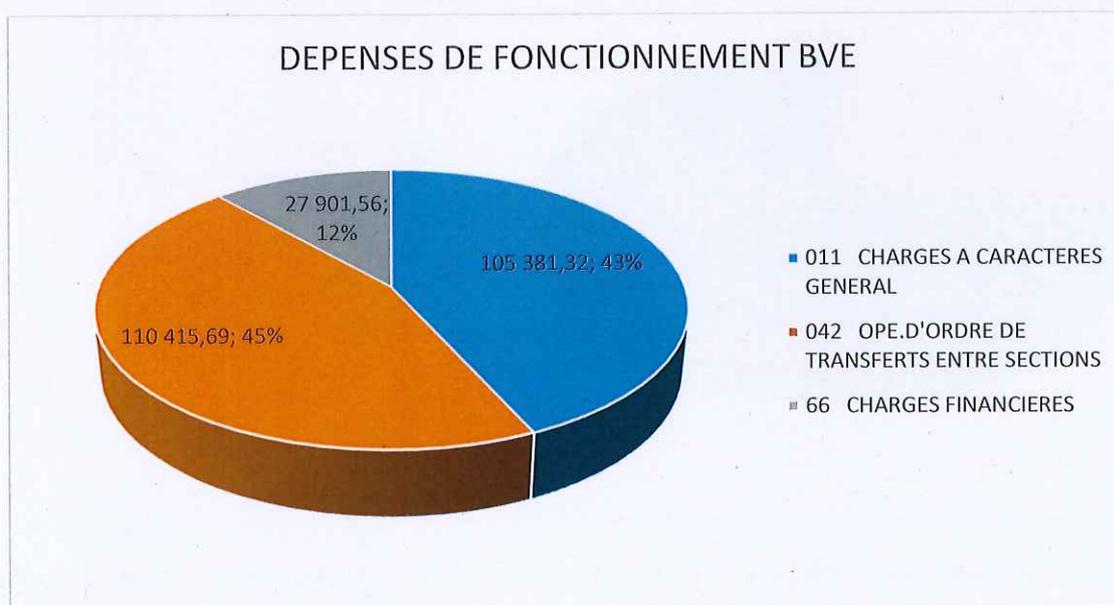
Ces dépenses représentent 42 % du réalisés 2020.

Chapitre 66 - Charges financières pour 27 901.56 € : remboursement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité.

Ces dépenses représentent 12 % du réalisé 2020.

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transferts entre sections : dépenses correspondants aux amortissements, qui représentent une charge de 110 415.69 €.

Ces dépenses représentent 45 % du réalisé 2020

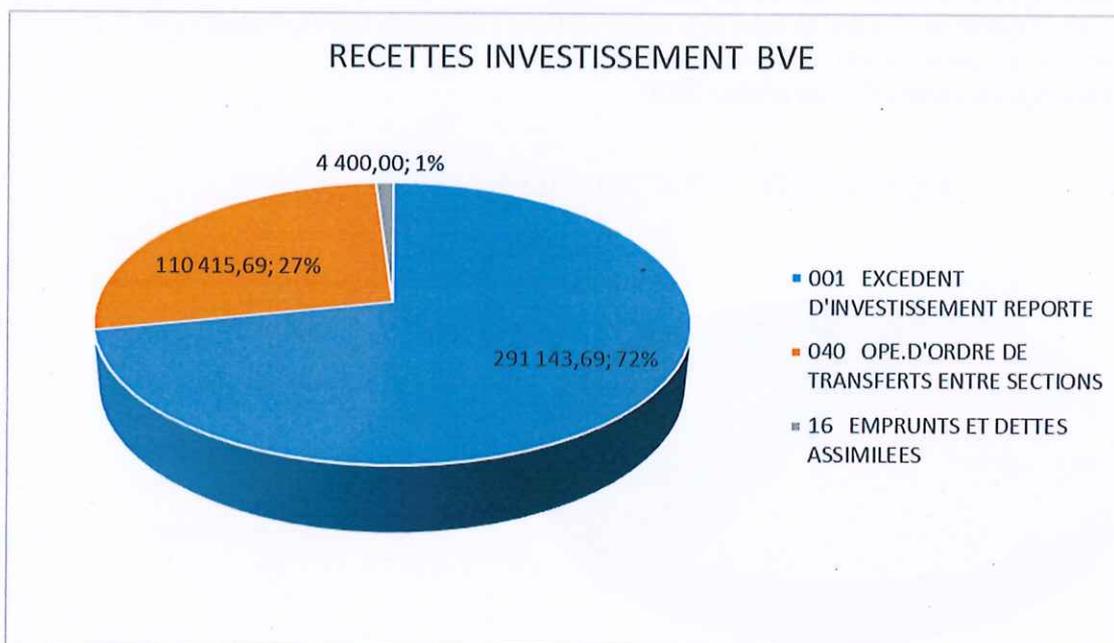


La section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 405 959.38 € (dont 291 143.69 € au compte 001 de résultats reportés de 2019) pour le budget annexe à vocation économique.

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser
165 024	Dépôts et cautionnements reçus PRODUITS DES CESSIONS	4 400.00	4 400.00	
Total des recettes financières		4 400.00	4 400.00	
45x2	Total des opérations pour compte de tiers			
Total des recettes réelles d'investissement		4 400.00	4 400.00	
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	114 417.00	110 415.69	
Total des recettes d'ordre d'investissement		114 417.00	110 415.69	
TOTAL		118 817.00	114 815.69	
Pour information				
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	291 143.69		

- *Chapitre 001* - Reprise du résultat reporté pour 291 143.69 €
- *Chapitre 16* - Emprunts et dettes assimilées pour 4 400 €.
- *Chapitre 040* - Opérations d'ordre de transferts entre section pour 110 415.69 €, recettes correspondants aux amortissements de l'exercice.

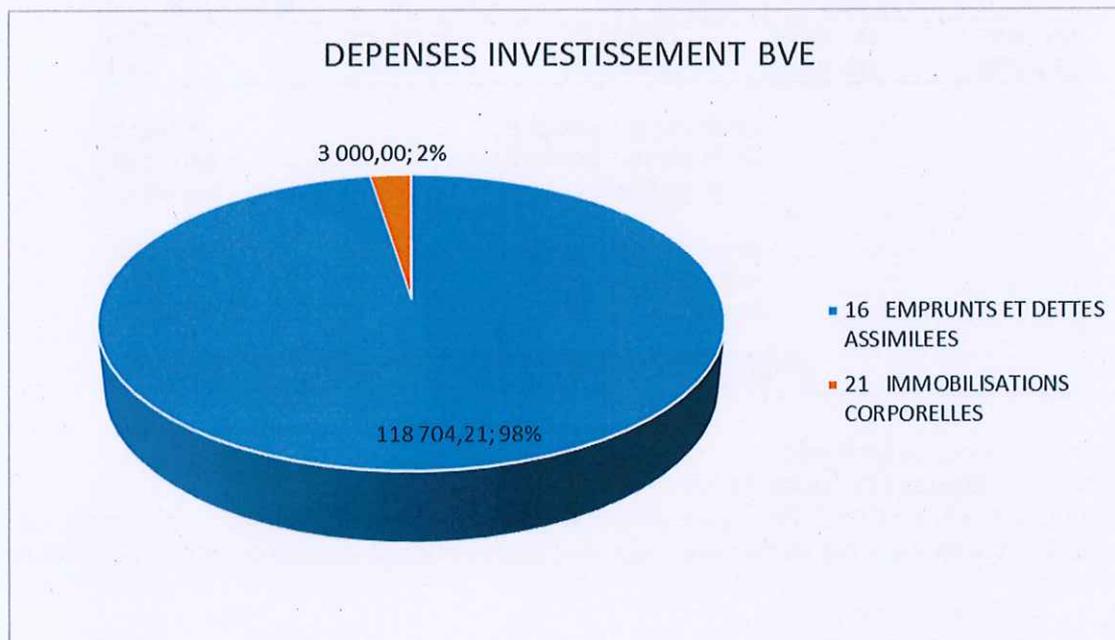


Les dépenses d'investissement s'élèvent à 118 704.21 € pour l'exercice 2020 du budget annexe à vocation économique.

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	143 104.69	3 000.00	13 788.23
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	145 197.00		
	Total des opérations d'équipement			
	Total des dépenses d'équipement	288 301.69	3 000.00	13 788.23
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	121 659.00	118 704.21	
	Total des dépenses financières	121 659.00	118 704.21	

-*Chapitre 21* - immobilisations corporelles pour la somme de 3 000 € réalisée sur l'exercice 2020 et pour 13 788.23 € de restes à réaliser.

-*Chapitre 16* - emprunts et dettes assimilées pour la somme de 118 704.21 € réalisée sur l'exercice 2020 correspondant au remboursement du capital de la dette contractée par la collectivité.



SYNTHESE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 en fonctionnement est de 22 942.14 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	BP 2020	CREDITS 2020	REALISE 2020	rattachements
DEPENSES	283 101,00	268 396,00	243 698,57	
RECETTES	283 101,00	268 396,00	266 610,33	
				22 911,76
				30,38
				(1) RESULTAT DE CLOTURE
				22 942,14
				EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
				22 942,14
	1068	COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT		0,00
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		22 942,14

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 en investissement est de 284 255.17 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	BP 2020	CREDITS 2020	REALISE 2020	RESTES 2020
DEPENSES	163 456,00	409 960,69	121 704,21	13 788,23
RECETTES	163 456,00	409 960,69	114 815,69	0,00
				RESULTAT DE L'EXERCICE
				-6 888,52
				RESULTAT DE L'EXERCICE N-1
				291 143,69
				(1) RESULTAT DE CLOTURE
				284 255,17
				Restes à réaliser dépenses
				13 788,23
				Restes à réaliser recettes
				0,00
				(2) excédent sur report
				-13 788,23
	001	BESOIN DE FINANCEMENT (1 -> 2)		270 466,94

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L1612-12 du CGCT,

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2020 avant le 30 juin 2021

M. COUREL, Premier Vice-Président agissant pour le Président empêché s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe à Vocation Economique présentant résultat de clôture de la section de fonctionnement de 22 942.14 € et un résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser de 284 255.17 €.

N° 33-2021- Vote du Budget Primitif 2021 – Budget à vocation économique.

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres et pour la première fois avec reprise des résultats et restes à réalisés 2020 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Le budget primitif 2021 s'équilibre à 331 280.00 € pour la section de fonctionnement et à 394 944.17 € pour la section d'investissement soit un budget total de 726 224.17 € avec reprise de résultat.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors du Conseil Communautaire du 15 mars 2021.

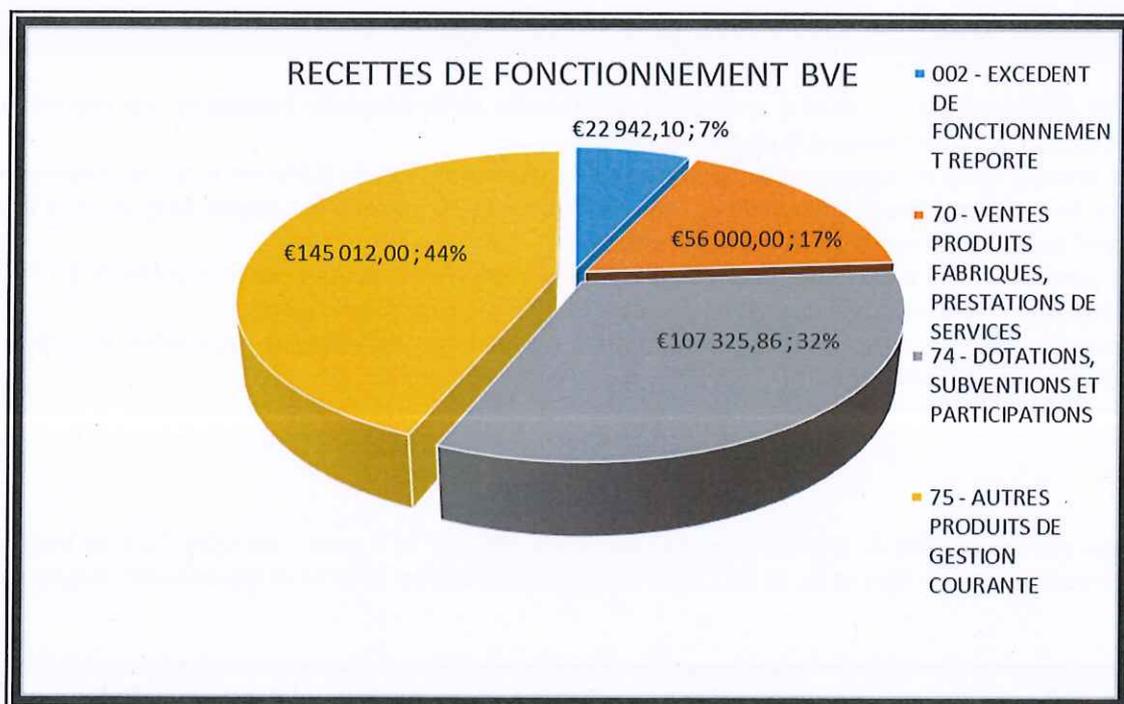
Présentation générale du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 308 337.36 € pour l'exercice 2021 du budget annexe à vocation économique et de 22 942.14 € de reprise du résultat 2020 et se répartissent comme suit par chapitre :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	65 103.00		56 000.00	56 000.00	56 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	72 966.00		107 325.86	107 325.86	107 325.86
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	145 012.00		145 012.00	145 012.00	145 012.00
Total des recettes de gestion courante		283 101.00		308 337.86	308 337.86	308 337.86
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des recettes réelles de fonctionnement		283 101.00		308 337.86	308 337.86	308 337.86
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		283 101.00		308 337.86	308 337.86	308 337.86
						+
R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						22 942.14

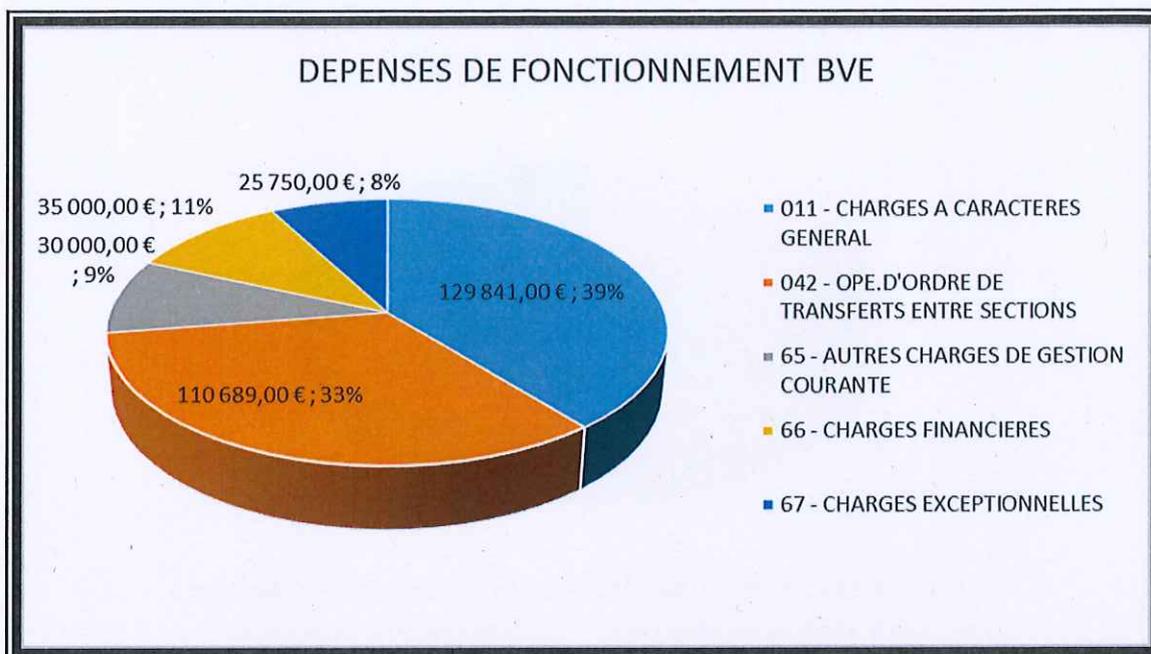
Les ventes de produits et les autres produits de gestion courante (70) comprennent principalement les loyers et les charges de la pépinière d'entreprises et des ateliers relais de Fourmetot. L'inscription des dotations (74) correspond à la subvention d'équilibre du budget versée par le budget principal de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.



Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de 331 280.00 € se répartissent comme suit par chapitres :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011 65	CHARGES A CARACTERES GENERAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	81 645.00		129 841.00 30 000.00	129 841.00 30 000.00	129 841.00 30 000.00
Total des dépenses de gestion courante		81 645.00		159 841.00	159 841.00	159 841.00
66 67	CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES	38 000.00		35 000.00 25 750.00	35 000.00 25 750.00	35 000.00 25 750.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		119 645.00		220 591.00	220 591.00	220 591.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	163 456.00		110 689.00	110 689.00	110 689.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		163 456.00		110 689.00	110 689.00	110 689.00
TOTAL		283 101.00		331 280.00	331 280.00	331 280.00

Les charges à caractères général (011) comprennent des charges diverses de fonctionnement de la pépinière d'entreprises et des ateliers relais Fourmetot, les autres charges de gestion courantes (65) sont inscrites pour la créances admises en non-valeur pour loyer impayés. Les charges financières (66) reprennent le remboursement des intérêts de la dette et les charges exceptionnelles (67) correspondent au remboursement du trop versé de subvention FEDER. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) reprennent les amortissements de l'exercice 2021.



Section d'Investissement – Dépenses-

Les dépenses évaluées à 394 944.17 € avec les restes à réaliser se répartissent comme suit :

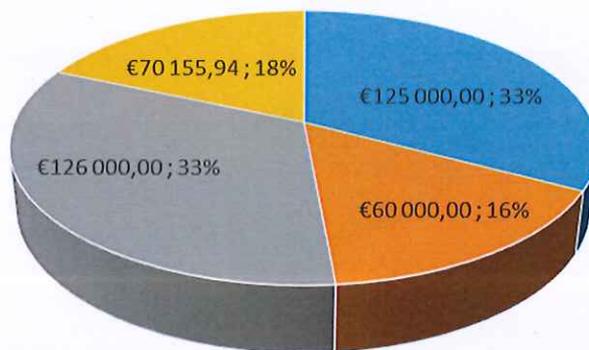
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			60 000.00	60 000.00	60 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		13 788.23	126 000.00	126 000.00	139 788.23
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	45 197.00		70 155.94	70 155.94	70 155.94
	Total des opérations d'équipement	45 197.00	13 788.23	256 155.94	256 155.94	269 944.17
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	118 259.00		125 000.00	125 000.00	125 000.00
	Total des dépenses financières	118 259.00		125 000.00	125 000.00	125 000.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	163 456.00	13 788.23	381 155.94	381 155.94	394 944.17

L'inscription des nouvelles propositions au budget primitif 2021 est de 381 155.94 € :

- *Chapitre 20* - Immobilisations incorporelles : L'inscription de 60 000 € correspond au lancement d'une étude de développement économique sur 3 zones (Papèterie, Saint Mards de Blacarville, Le Perrey).
- *Chapitre 21* - Immobilisations corporelles : Inscription pour divers travaux d'installation d'éclairage à la pépinière pour 6 000 €. Une enveloppe de 120 000 € est inscrite pour équilibre de la section d'investissement.
- *Chapitre 23* - Immobilisation en cours : prévision de travaux pour 70 155.94 €.
- *Chapitre 16* - Emprunts et dettes assimilées : prévision pour 125 000 € correspondant au remboursement du capital de la dette contractée par la collectivité.

A cette somme s'ajoutent les restes à réaliser pour un montant de 13 788.23 € (voir annexe ci-joint).

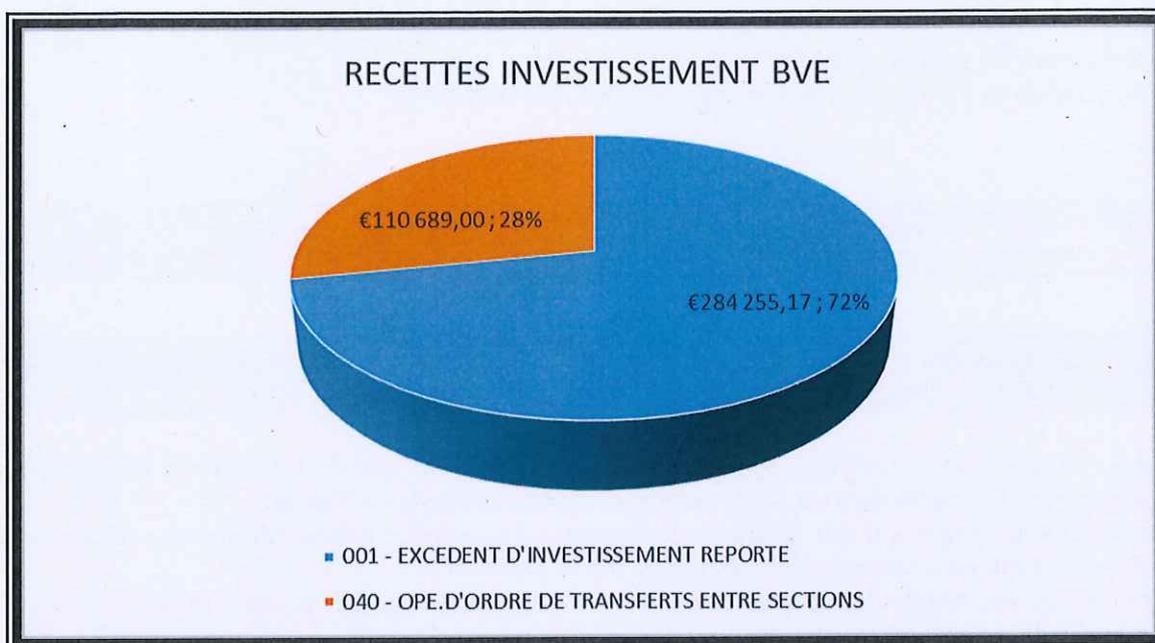
DEPENSES INVESTISSEMENT BVE



- 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
- 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

Les recettes évaluées à 394 944.17 € dont 284 255.17 € de résultats reportés se répartissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
165 024	Dépôts et cautionnements reçus PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières						
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement						
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	163 456.00		110 689.00	110 689.00	110 689.00
Total des recettes d'ordre d'investissement						110 689.00
TOTAL						110 689.00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						284 255.17
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						394 944.17



L'inscription des nouvelles propositions au budget primitif 2021 est de 110 689.00 € :

- Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section pour la somme de 110 689.00 € correspondant à l'amortissement des biens.
- Chapitre 001 – résultat reporté pour la somme de 284 255.17 €.

Aussi, et au regard de ce qui précède

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE D'ADOPTER** le budget primitif 2021 du Budget annexe à vocation économique avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2020 à hauteur de 394 944.17 € en investissement, crédits répartis comme suit par chapitre

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- 011 charges à caractères général : 129 841€
- 65 autres charges de gestion courantes : 30 000 €
- 66 charges financières : 35 000 €
- 67 charges exceptionnelles : 25 750 €
- 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 110 689 €

Recettes :

- 70 ventes de produits fabriqués : 56 000 €
- 74 dotations, subventions et participations : 107 325.86 €
- 75 autres produits de gestion courantes : 145 012 €
- 002 reprise du résultat : 22 942.14 €

Section d'investissement :

Dépenses :

- 20 immobilisations incorporelles : 60 000 €
- 21 immobilisations corporelles : 139 788.23 €
- 23 immobilisations en cours : 70 155.94 €
- 16 emprunts et dettes assimilées : 125 000 €

Recettes :

- 001 reprise du résultat : 284 255.17 €
- 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 110 689.00 €

REPORTS						
Dépenses						
Dép/Rec	Inv/Fon	Fonction	Nature	Antenne	Libelle de l'inscription	Montant Inscr.
D	I	90	2183	PEPINERPA	Évolution du système informatique - Remplacement d e l'infra	13 788,23 €
						13 788,23 €

**N° 34-2021 Adoption du compte de gestion 2020 – Budget Pôle Santé libéral Ambulatoire –
Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle**

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante sur le compte administratif (Ordonnateur) et sur le compte de gestion (Comptable Public).

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local par le Trésorier.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC PONT-AUDEMER
N° CODIQUE 027047
Date Edition : 09/03/2021

IDENTIFIANT BUDGET 01007
N° de SIRET 20006578700083

**POLE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Guillaume CAPARD
Mme Pascale CHAMERAS-VINCENOT
M Gontran DEPIERRE

AYANT TENUE AU COURS DE LA GESTION
DU 01/09/2020 AU 09/03/2021
DU 01/04/2020 AU 31/08/2020
DU 01/01/2020 AU 31/03/2020

027047 SGC PONT-AUDEMER

Population 34156
Nomenclature M14 sup égal 10000b
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Rtat I-1 4
2 Bilan	Rtat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Rtat I-3 13
4 Compte de résultat	Rtat I-4 14
5 Annexe	18
Rtats des opérations pour compte de tiers	Rtat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Rtat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Rtat II-2 23
3 Rtat de consommation des crédits	Rtat II-3 26
4 Rtat de réalisation des opérations	Rtat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Rtat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Rtat III-2 37

Les chiffres du compte administratif 2020 ont été vérifiés avec le compte de gestion de la trésorerie :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01007 - POLE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
POLE SANTE LIBERAL					
AMBULATOIRE					
Investissement			-54 475,08		-54 475,08
Fonctionnement					
Sous-Total			-54 475,08		-54 475,08
TOTAL II			-54 475,08		-54 475,08
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			-54 475,08		-54 475,08

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article D2343-5 du CGCT prévoyant que le compte de gestion est remis par le comptable de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle pour être joint au compte administratif comme pièce justificative et sert au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter le compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier avant le vote du compte administratif 2020,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 du comptable public du budget Annexe PSLA de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, celui-ci concordant avec les écritures de l'ordonnateur,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

N°35-2021- Vote du Compte administratif 2020 –Budget Pôle Santé Libéral Ambulatoire.

Pour mémoire, le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Par dérogation à l'article L.1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérante arrêtant les comptes de la collectivité territoriale au titre de l'exercice 2020 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2021.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2020 se présentent comme suit :

Le compte administratif 2020 ne comprend que la section investissement puisqu'aucun mouvement comptable n'est à noter en section de fonctionnement. La réalisation sur l'exercice 2020 ne comporte que les dépenses de maîtrise d'œuvre.

En investissement

En dépenses :

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 202.00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 967 118.00	54 475.08	166 736.02
	Total des opérations d'équipement			
Total des dépenses d'équipement		1 974 320.00	54 475.08	166 736.02

- Chapitre 23 : immobilisation en cours – Réalisation à 100 % des phases Esquisse et APS et 80 % de la phase APD pour un montant de 54 475.08 €.

En recettes :

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	1 260 000.00		841 673.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	391 034.00		
Total des recettes d'équipement		1 651 034.00		841 673.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	323 286.00		
Total des recettes financières		323 286.00		

Le démarrage des travaux n'étant pas réalisé sur l'exercice, la subvention notifiée par les services de l'état dans le cadre du DSIL, est inscrit dans les restes à réaliser pour la somme de 841 673.00 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 en Investissement est de -54 475.08 €.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L1612-12 du CGCT,

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2020 avant le 30 juin 2021.

M. COUREL, Premier Vice-Président agissant pour le Président empêché s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe Pôle Santé Libéral Ambulatoire présentant un déficit de la section d'investissement de 54 475.08 €.

N° 36-2021- Vote du Budget Primitif 2021 –Budget Pôle Santé Libéral Ambulatoire.

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres et pour la première fois avec reprise des résultats et restes à réaliser 2020 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Le budget primitif 2021 s'équilibre à 0 € pour la section de fonctionnement et à 2 286 605.10 € pour la section d'investissement soit un budget total de 2 286 605.10 € avec reprise de résultat.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors du Conseil Communautaire du 15 mars 2021.

Présentation générale du budget :

Section d'Investissement – Dépenses-

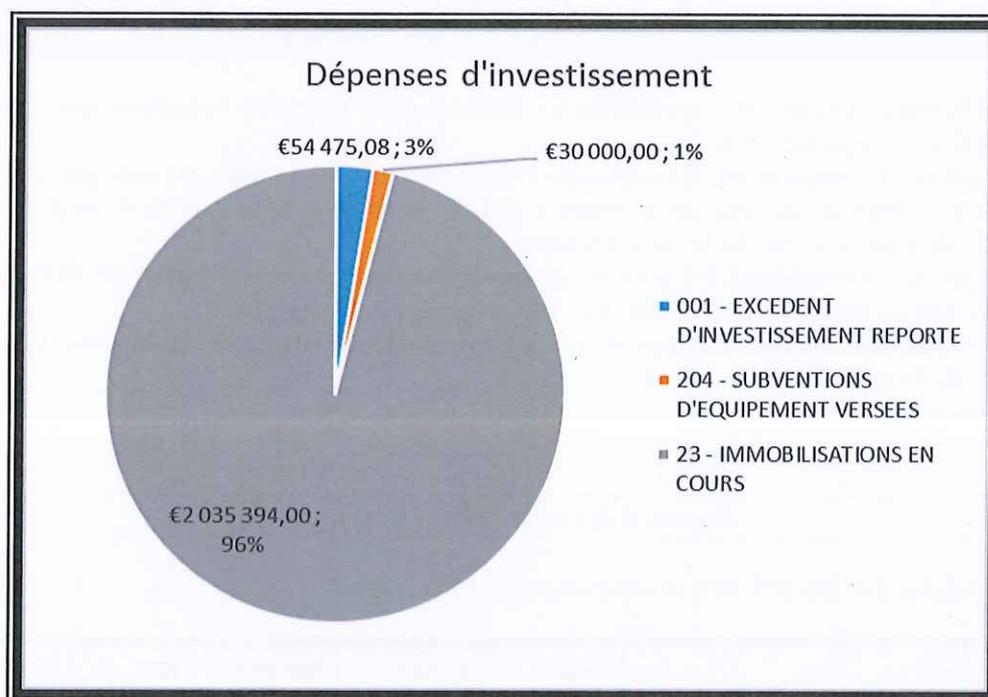
Les dépenses évaluées à 2 286 605.10 € se répartissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			30 000.00	30 000.00	30 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 202.00				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 957 118.00	166 736.02	2 035 394.00	2 035 394.00	2 202 130.02
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	1 974 320.00	166 736.02	2 065 394.00	2 065 394.00	2 232 130.02
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Total des dépenses financières					
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 974 320.00	166 736.02	2 065 394.00	2 065 394.00	2 232 130.02
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	1 974 320.00	166 736.02	2 065 394.00	2 065 394.00	2 232 130.02
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					54 475.08
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total-Résultat)					2 286 605.10

L'inscription des nouvelles propositions au budget primitif 2021 est de 2 065 394.00 €. A cette somme s'ajoutent les restes à réaliser pour un montant de 166 736.02 € (voir annexe ci-joint).

Chapitre 204 : Ce chapitre correspond au versement de subventions d'équipement pour la somme de 30 000 €. Cette dépense est réalisée dans le cadre de l'opération de désamiantage et déconstruction des immeubles « Colombe, Fauvette et Mésanges » menée par l'EPF.

- **Chapitre 23 :** Ce chapitre correspond aux travaux en cours. La somme de 2 035 394 € reprend le solde de la Maîtrise d'œuvre pour 15.000 € et les travaux pour 2 020 394 € représentant 70 % du coût prévisionnel de l'opération estimée à 2 286 605.10 €.



Section d'Investissement – Recettes -

Les recettes évaluées à 2 286 605.10 € se répartissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13 16	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 280 000.00 391 034.00	841 673.00	600 000.00 497 189.10	600 000.00 497 189.10	1 441 673.00 497 189.10
Total des recettes d'équipement		1 651 034.00	841 673.00	1 097 189.10	1 097 189.10	1 938 862.10
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	323 286.00		347 743.00	347 743.00	347 743.00
Total des recettes financières		323 286.00		347 743.00	347 743.00	347 743.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		1 974 320.00	841 673.00	1 444 932.10	1 444 932.10	2 286 605.10
040	OPED'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
Total des recettes d'ordre d'investissement						
TOTAL		1 974 320.00	841 673.00	1 444 932.10	1 444 932.10	2 286 605.10

L'inscription des nouvelles propositions au budget primitif 2021 est de 600 000 €. A cette somme s'ajoutent les restes à réaliser pour un montant de 841 673.00 € (voir annexe ci-joint). Dans le cadre du financement de la DSIL, l'état a attribué une aide de 841 673 € pour la réalisation du projet. Cette somme a été engagée et reportée dans sa totalité pour un montant de dépense subventionnable de 2 886 277 €.

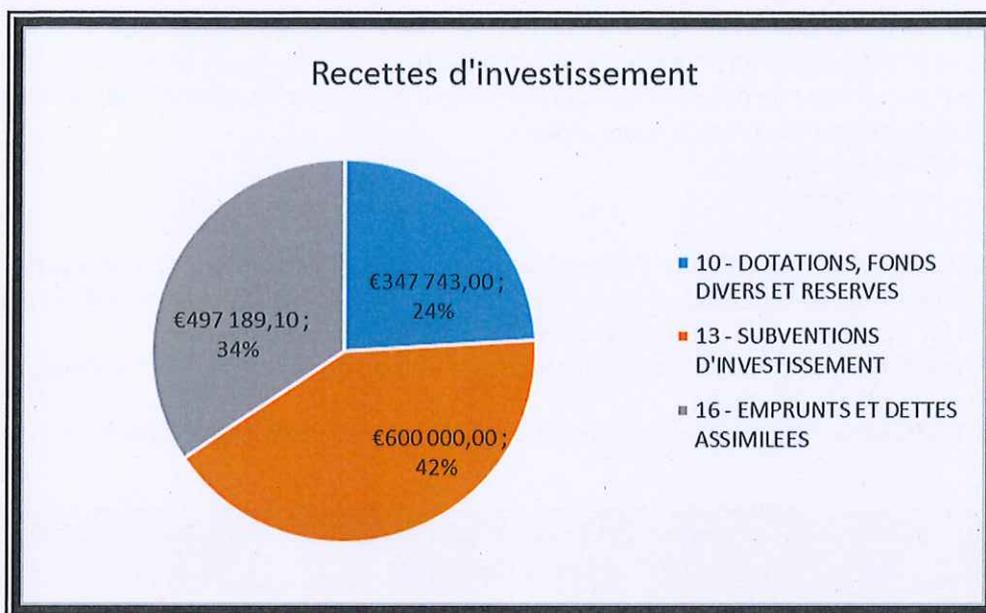
Le calcul des inscriptions des subventions au budget 2021 ne dépasse pas 75 % du montant de la nouvelle dépense inscrite au budget 2021 et des restes à réaliser.

- Chapitre 13 : Ce chapitre correspond au versement des subventions obtenues auprès des financeurs pour la réalisation de l'opération pour la somme de 600 000 € et 841 673 de restes à réaliser.

Ces recettes se répartissent de la façon suivante :

- o LEADER pour 137 500 €
 - o ETAT – FNADT pour 200 000 €
 - o REGION Contrat de territoire pour 137 500 €
 - o DEPARTEMENT : 125 000 €
- Chapitre 16 : Ce chapitre correspond à l'emprunt d'équilibre de l'opération pour la somme de 497 189.10 €.

- Chapitre 10 : Ce chapitre correspond au versement du FCTVA pour la somme de 347 743.32 €.



Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'avis de la commission finances en date du 1^{er} avril 2021,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE D'ADOPTER** le budget primitif 2021 du Budget annexe Pôle Santé Libéral Ambulatoire avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2020 à hauteur de 2 286 605.10 € en investissement, crédits répartis comme suit par chapitre

Dépenses :

- 204 subventions d'équipement versées : 30 000 €
- 23 immobilisations en cours : 2 202 130.02 €
- 001 reprise du résultat : 54 475.08 €

Recettes :

- 13 subventions d'investissement : 1 441 673 €
- 16 Emprunts et dettes assimilées : 497 189.10 €
- 10 Dotation, Fonds divers et réserves : 347 743 €

N° 37-2021- Ligne de trésorerie – Fixation du montant maximum

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la collectivité pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommé « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versements de fonds (tirage) lorsqu'il le souhaite.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'article L2122-22 du CGCT alinéa 20 autorisant le Président à réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé par le Conseil Communautaire.

VU la délibération n° 63 en date du 10 juillet 2020 attribuant des délégations au Président,

VU la délibération n°146 en date du 23 novembre 2020 modifiant les délégations attribuées au Président,

CONSIDERANT la nécessité de définir le montant maximum de la ligne de trésorerie que la Communauté de Communes peut souscrire au vu de ses besoins annuels,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE D'APPROUVER** l'ouverture d'une ligne de trésorerie, si nécessaire, auprès d'un organisme bancaire destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie pour une durée d'un an à compter de la date de signature du contrat.
- **AUTORISE** le Président à réaliser des lignes de trésorerie pour un montant maximum de 1 500 000 €.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

N° 38-2021 Marché de service de préparation et de distribution de repas en liaison froide – Lancement de l'appel d'offres
--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-1 et L.2125-1 1°, R.2121-8, R.2162-4, R.2162.13 et R.2162.14

Vu l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la souscription d'un marché déterminé avant l'engagement de la procédure de passation,

Le marché de service de préparation et de distribution de repas en liaison froide arrivera à son terme le 31 aout 2021. Suite au transfert de la compétence scolaire à la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, un nouvel appel d'offres ouvert doit être lancé en application de l'article L 2124-1 du Code de la commande publique.

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

Les prestations concernent la préparation et la distribution de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires (hors gestion autonome), les centres de loisirs et les structures multi-accueil du territoire de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle.

Forme du marché : accord cadre à bons de commande en application de l'article R 2162-4 du code de la commande publique.

La consultation n'est pas allotie.

Montants annuels HT du marché conformément à l'article R.2162-4-3° du code de la commande publique : sans montant minimum – sans montant maximum

La dépense estimative annuelle est de 620 000.00 € HT.

Durée du marché : période de 1 an ferme, reconduction possible de manière expresse 3 fois par période de 1 an, soit une durée totale maximale de 4 ans.

Date d'effet du marché : 1er septembre 2021

Il s'agit d'une consultation écrite, avec publicité européenne, en appel d'offres ouvert suivant l'article R 2124-2-1° du code de la commande publique.

Considérant l'intérêt de lancer la consultation pour la préparation et de distribution de repas en liaison froide,

Considérant l'intérêt de conclure l'accord cadre pour la préparation et de distribution de repas en liaison froide,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **DECIDE D'APPROUVER** la proposition de Monsieur le Président ou son représentant de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article L 2124-1 du Code de la commande publique.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, suite à la consultation des entreprises, à signer le marché/accord-cadre de service de préparation et distribution de repas en liaison froide et tous les documents se rapportant à cette affaire.

N° 39-2021 Convention territoriale

Globale Avenant n°1

La CCPAVR a contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure une Convention Territoriale Globale (CTG) qui constitue une convention cadre politique et stratégique permettant de mobiliser l'ensemble de moyens de la CAF et d'autres partenaires.

Cette CTG intègre les différents enjeux et actions validés dans le Projet Educatif et Social Local (PESL) adopté par la CCPAVR, sur la base d'un diagnostic partagé et d'une phase importante de concertation avec différents acteurs du territoire (associatifs, institutionnels...).

La Ville de Pont-Audemer constitue aujourd'hui un partenaire dans la mise en œuvre d'actions éducatives ou sociales au regard, notamment, de son positionnement central sur le territoire, sur les thématiques éducatives (8 écoles, 3 lycées, 2 collèges, 1 CFA, 1 GRETA...), de jeunesses, de santé ou des services.

Elle s'inscrit également pleinement dans une volonté d'étendre au reste du territoire des actions qu'elles mènent et dont les résultats sont probants. Le Contrat « Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse » (CTEJ) en constitue un exemple concret.

De plus, de par sa taille et sa composition sociologique « urbaine », la Ville possède des services spécifiques qui œuvrent directement sur les champs définis dans la CTG : Politique de la Ville, Pole Culture, Equipement de quartier...).

La création d'un centre social sur son territoire communal répond à un besoin de développer l'animation de la vie citoyenne et s'inscrit en lien avec les 2 secteurs « politique de la Ville » qui s'y trouvent. Dans cette mise en œuvre, la Ville de Pont-Audemer a d'ores et déjà prévu, à moyen terme, de travailler avec la CCPAVR à l'extension du périmètre du centre social à l'ensemble du territoire intercommunal afin de répondre à l'action 3.1.1 « *Créer une structure de l'animation de la vie sociale diffuse sur tout le territoire* » inscrite au PESL.

Après échange avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, et afin de clarifier la situation, notamment en terme de financement, il apparaît pertinent d'intégrer la Ville de Pont-Audemer à la CTG par voie d'avenant.

D'autres partenaires pourront également être identifiés ultérieurement ; d'autres avenants à la CTG seront donc envisageables.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations familiales ;

VU la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2019 approuvant le Projet éducatif et social local (PESL) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2019 autorisant la signature de la Convention Territoriale Globale ;

CONSIDERANT que la Ville de Pont-Audemer porte des actions relevant du PESL et de la CTG ;

CONSIDERANT que la Ville de Pont-Audemer participe dans le cadre de ces dispositifs à l'extension au reste du territoire de certaines de ces actions ;

CONSIDERANT par conséquent la nécessité de d'intégrer la Ville de Pont-Audemer à la Convention Territoriale Globale par voie d'avenant.

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure et la Ville de Pont-Audemer un avenant à la Convention Territoriale Globale établie pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, visant à y intégrer la Ville de Pont-Audemer ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier.

N° 40-2021 Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
Projet déposé par l'OGEC Saint-Ouen
Portage administratif du dossier par CCPAVR
Autorisation

Dans le cadre du Plan de relance initié par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire et de ses impacts notamment sociétaux et éducatifs, et notamment de la nécessité d'assurer une continuité pédagogique, l'Etat a lancé un « appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».

Cet « appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- **l'équipement** des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- **les services et ressources numériques,**
- **l'accompagnement** à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

L'aide de l'Etat sur ce dispositif est comprise entre **50% et 70%** selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Au niveau de la CCPAVR, 5 communes se sont positionnées pour intégrer l'appel à projet : Authou, Manneville sur Risle, Quillebeuf sur Seine, Rougemontiers et Selles. Au regard des demandes formulées, la prise en charge de l'état serait de 70% ; 30% restant à la charge des communes. Les dossiers ont été déposés le 31 mars sur site internet dédié.

Par ailleurs, les dossiers de réponse « appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » devant être portés par la collectivité compétente en matière scolaire, la CCPAVR a été sollicitée par l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Saint-Ouen qui souhaité également déposer un dossier pour son école élémentaire.

Le portage par la CCPAVR impliquerait :

- que la CCPAVR deviendrait propriétaire des équipements acquis ;
- qu'une convention de mise à disposition des équipements serait à conclure entre la CCPAVR et l'OGEC Saint-Ouen ;
- que l'OGEC Saint-Ouen s'engagerait à rembourser la CCPAVR des 30% restants à charge dans le cadre de l'appel à projets.

Ce principe de remboursement est d'ores et déjà acté par l'OGEC Saint-Ouen.

Les documents relatifs à la mise à disposition et au remboursement de ces 30% restants seront formalisés si le projet déposé est accepté.

Aussi, et au regard de ce qui précède.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°10-2019 relative à la modification des Statuts de la CCPAVR ;

CONSIDERANT le dispositif du plan de relance « appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » et son intérêt éducatif pour l'ensemble des enfants du territoire ;

CONSIDERANT les [États généraux du numérique pour l'Éducation](#) ;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE D'ACCEPTER** le portage administratif par les services de la CCPAVR du projet de l'OGEC Saint-Ouen dans le cadre de « l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

N° 41-2021 Accompagnement du projet d'implantation de la société SNVC sur le Parc Ecopôle de Pont-Audemer – zone de compensation et étude d'évaluation

La société SNVC est implantée à Toutainville depuis plusieurs décennies. Elle est spécialisée dans la découpe et l'emballage de viandes et plus particulièrement des viandes de Cheval, agneaux ainsi que les abats. Elle emploie actuellement 46 salariés. En 2010, elle a été acquise par le petit groupe familiale, *Harinordoquy*. Les nouveaux dirigeants souhaitent développer le site et impulser une nouvelle stratégie, qui sera basée sur :

- La Maîtrise de la filière et traçabilité totale des approvisionnements.
- L'Elargissement de gamme (viande et abats) pour optimiser le colisage.
- Le Lancement d'une gamme d'abats bio

Pour mettre en place cette stratégie, les dirigeants de SNVC ont fait le constat que l'usine actuelle de Toutainville n'était pas adaptée au projet de développement de celle-ci :

- Vétusté : il s'agit d'un bâtiment ancien qui a été entretenu mais qui est d'une ancienne génération.
- Bâtiment inadapté pour la croissance de l'activité
- Impossibilité d'extension sur site, aucun foncier suffisant.
- Usine située en cœur de bourg, avec un accès difficile.

Face ces constats, **Les dirigeants de SNVC ont fait le choix de construire une nouvelle usine de 3600 m²**, construit sur une parcelle de 2.4 hectares située sur l'éco pôle à Pont-Audemer. Le budget du projet est estimé à 7.5 M€ HT pour le bâtiment et 1.1M€ HT pour les matériels. Le projet prévoit la création de 10 à 15 emplois à 3 ans portant l'effectif à plus de 60 personnes.

Afin de réaliser sa nouvelle usine, les dirigeants ont signé un compromis de vente sur la parcelle de l'éco pôle et déposé une demande de permis de construire ainsi qu'un dossier au titre de l'ICPE. Leur dossier de permis de construire a été instruit et accordé mais ne sera exécutoire que lorsque l'instruction ICPE sera achevée. Parallèlement à l'instruction du dossier de l'exploitant, une autre contrainte doit être levée afin que le projet aboutisse. Il s'agit d'intégrer dans le projet industriel la migration des amphibiens, espèces protégées qui sont très présentes sur l'éco pôle, afin de les protéger. Une réunion s'est tenue en préfecture de l'Eure, le mercredi 24 mars courant, afin d'aborder ces différents points et définir les futures étapes du projet. Il ressort que, des espaces de compensation pour la migration des amphibiens sont souhaités par le PNR et les services de l'état en charge de l'environnement

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2019-23 portant modification des statuts de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle exerce de plein droit les domaines de compétences suivants :

- *Action de développement économique dans les conditions prévues par l'article L4251-17*
- *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues par l'article L211-7 du code de l'environnement*

CONSIDERANT la nécessité absolue, pour la société SNVC, de se doter d'un nouveau site de production sur **la ZAC pôle de Pont-Audemer**, afin de pérenniser son implantation sur le territoire et poursuivre ses créations d'emplois ;

CONSIDERANT la situation particulière de **la ZAC Eco pôle** aux regards de la migration des amphibiens et la nécessité de répondre aux engagements ERC (éviter, Réduire et Compenser) en matière de biodiversité et ainsi d'éviter de porter atteinte aux migrations des amphibiens ;

CONSIDERANT que l'implantation de la société SNVC est subordonnée au respect des règles environnementales en vigueur ;

CONSIDERANT qu'il convient de garantir un développement économique qui soit créateur d'emploi tout en préservant la biodiversité du site d'implantation ;

CONSIDERANT l'intérêt à agir de la Communauté de Communes qui dispose des compétences liées au développement économique et à l'environnement ;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE DE NEUTRALISER** la dernière parcelle de l'Eco pôle, cadastrée sous les numéros AW174, AW 189, C192, C285, C278, AW 175, d'une contenance totale de 6000 m² environ, afin de répondre aux engagements ERC et faciliter l'implantation du projet SNVC
- **DECIDE D'ENGAGER** une étude d'évaluation de cette dernière parcelle, au regard de son potentiel de « zone de compensation » pour la migration des amphibiens,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes ou son représentant à engager et conduire les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**N° 42-2021 Syndicat mixte pour la création de parcs d'activités économiques
le long de l'Autoroute A13 dans le périmètre des intercommunalités adhérentes**

La Région Normandie porte une démarche partenariale visant à coordonner la création de nouveaux parcs d'activités économiques le long de l'A13, en associant les quatre intercommunalités suivantes :

- CC Lieuvin Pays d'Auge,
- CC Pont-Audemer Val de Risle,
- CC du Pays de Honfleur-Beuzeville,
- CC Roumois Seine,

Dans le cadre de cette démarche, La Région Normandie a donné mandat à la SHEMA (société d'économie mixte pour l'aménagement) pour mener une étude visant à identifier les localisations des futurs parcs, au regard des multiples contraintes urbanistiques, environnementales, etc. et réaliser les premières approches budgétaires des aménagements futurs. L'étude a permis d'identifier 3 nouveaux parcs d'activités :

- Sur la Commune de Bourneville-Sainte-Croix (20 à 40ha),
- Sur les Communes de Bouleville et St-Maclou (40ha)
- Sur la Commune du Perrey (8 à 10 ha)

Pour porter la création de ces parcs d'activités, il est proposé de constituer **un Syndicat mixte ouvert** entre la Région Normandie et les quatre intercommunalités citées ci-dessus, qui permettrait de :

- Mutualiser les coûts des études et des investissements,
- Faciliter l'ouverture à l'urbanisation de ces nouvelles zones de grandes tailles.
- Permettre l'accueil d'activités économiques nécessitant la proximité de l'autoroute
- Favoriser la création d'emplois sur les territoires concernés
- Répartir les recettes de fiscalité,
- Maximiser la participation financière de la Région,

Le fonctionnement envisagé du Syndicat mixte reposerait sur les principes suivants :

- 4 représentants pour chaque EPCI et pour la Région ;
- Financement 40% Région, 60% EPCI au prorata de leur population.

Une telle démarche groupée permettrait de disposer de davantage de poids pour négocier auprès de l'Etat l'ouverture à l'urbanisation des sites identifiés, dans le cadre de révision du SCOT et des PLUi.

Il est demandé au Conseil communautaire de donner une position de principe quant à l'adhésion de la Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle à ce futur Syndicat mixte ouvert, pour la création des futurs parcs d'activités.

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU l'Arrêté préfectoral DELE/BCLI/2019-23 portant modification des statuts de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle exerce de plein droit les domaines de compétences relevant des groupes suivants :

- *Action de développement économique dans les conditions prévues par l'article L4251-17, création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités*

CONSIDERANT qu'il convient de garantir un développement économique qui soit créateur d'emploi pour le territoire ;

CONSIDERANT que la rareté du foncier économique nécessitera de mutualiser la création de parcs d'activité d'ampleurs entre intercommunalités dans le futur

CONSIDERANT l'intérêt à agir de la Communauté de Communes qui dispose des compétences liées au développement économique et à l'aménagement de parc d'activités;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE DE DONNER** un accord de principe à l'adhésion au syndicat mixte ouvert pour la création de parc d'activités le long de l'autoroute.
- **DECIDE DE SE PRONONCER** ultérieurement sur les simulations financières et les conséquences fiscales ainsi que sur les statuts du syndicat mixte ouvert
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer/ Val de Risle ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

N° 43-2021 Création d'un poste de chargé de mission animateur territoire 100 % énergies renouvelables

La Communauté de Communes de PONT-AUDEMER VAL DE RISLE a réalisé le diagnostic de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en 2019. Au moment de la définition des enjeux et orientations stratégiques, le conseil communautaire a souhaité porter l'ambition en devenir territoire 100% énergie renouvelables notamment en candidatant à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME et la Région Normandie. La CCPAVR a été lauréate et doit maintenant dans le cadre de la convention de financement avec l'ADEME et la Région recruter un animateur de la démarche. Pendant ces trois prochaines années, l'ADEME et la Région apportent un concours financier à ce poste.

L'animateur territoire 100% ENR devra porter et animer la démarche du territoire 100% ENR en lien avec celle du PCAET (très proche sur notre territoire). Toutes ces actions sont détaillées dans la fiche de poste jointe à la présente délibération.

Il est demandé la création d'un poste de : CHEF DE PROJET « ANIMATEUR TERRITOIRE 100% ENR », en contractant un contrat de projet de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans selon la législation des contrats de projet (Catégorie A) afin d'assurer les missions exposées dans la fiche de poste ci-jointe.

Le poste est financé à hauteur de 24 000€ par l'ADEME pendant 3 ans pour 1 ETP. La région attribue un concours de 18 000€ pour la démarche en 2021.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 2°,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT qu'il convient de créer le poste de Chef de PROJET « territoire 100% ENR » et de l'inscrire au tableau des effectifs.

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **DECIDE DE CREER** le poste de Chargé de projet « Territoire 100 % ENR »
- **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget,
- **DECIDE DE DONNER** au Président, ou son représentant, tout pouvoir pour signer les documents et actes afférents à cette décision

N° 44-2021 Création d'un emploi permanent

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient à l'Autorité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour une durée déterminée d'un an maximum et prolongé dans la limite totale de deux ans lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Le Pole Animation de la Vie Social (PAVS) a été créé en juillet 2019 avec le recrutement d'un Directeur de Pole. Le PAVS regroupe un ensemble de services et thématiques tant de la CCAPVR (Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse, Réussite éducative, Scolaires, Bâtiments sportifs, Contrat de Ville, Gens du voyage, Convention Territoriale Globale, PESL...) que de la Ville de Pont-Audemer (Service Politique de la Ville, Centre Communal d'Actions Sociales, Centre Social...) dans une volonté de développer la coordination et la transversalité entre eux. Le PAVS a également une vocation d'ingénierie et de pilotage sur les différentes thématiques qu'il couvre.

Progressivement, le PAVS pose les bases de son organisation avec notamment le recrutement d'un coordonnateur Enfance-Jeunesse, d'un chargé de développement PESL/CTG, la structuration du Centre social (en cours de préfiguration) ou l'intégration dans ses locaux du Service Politique de Ville...

Néanmoins, le PAVS ne dispose pas d'une fonction de secrétariat administratif et financier, tant pour sa Direction que pour certains services en attente forte d'un appui sur ces sujets.

Aussi, la création d'un poste d'Assistant de direction, à l'échelle du Pôle, apparaît indispensable notamment sur des aspects de rédaction d'actes administratifs (décision, délibération, production de bilan...) que budgétaire (déclaratif CAF pour l'obtention des subventions, suivi des recettes et dépense du Centre social...).

Cet emploi à temps complet sera pourvu par un fonctionnaire appartenant au grade de la filière administrative – Catégorie C (Adjoint administratif territorial). Cet emploi pourra également être occupé par un agent contractuel recruté au titre de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, conformément à la procédure de recrutement précisée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019,

La création de ce poste fera l'objet d'une demande de subvention ou de valorisation auprès de partenaires tel que la Caisse d'Allocation Familiale, dans le cadre de la préfiguration du Centre Social, et de l'Etat, dans le cadre d'un appui dans la gestion administrative et financière, et le suivi de certaines actions du Service Politique de la Ville liées notamment au Programme de Réussite Educative ou du Contrat de Ville.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 ;

CONSIDERANT que pour répondre aux besoins administratifs pôle PAVS, il convient de créer un poste d'Adjoint administratif à temps complet 35/35^{ème} ;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** la création du poste d'Adjoint administratif,
- **AUTORISE** la modification du Tableau des effectifs de la CCPAVR,
- **DECIDE DE FIXER** la rémunération selon le grade de recrutement,
- **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget,
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

RELEVÉ DE DECISIONS

Conformément à la délibération du 23 novembre 2020 donnant délégation au Président, le Conseil Communautaire est informé des décisions suivantes :

N°5-2021

Le Président

DECIDE de signer l'avenant n°2 à la convention conclue avec la Société LA NORMANDE – 37 rue des Vacillots – 76610 SAINT NICOLAS D'ALIERMONT - pour la fourniture de repas livrés sans pain au tarif de 2.246 € HT au restaurant scolaire ROUGEMONTIERS.

N°6-2021

Le Président

DECIDE De confier à la société LABEO, 12 rue du Docteur Michel Beaudoux — C820341 — 27003 EVREUX Cedex, la réalisation des intercalibrations de la STEP (le Pont Audemer pour un montant de mille neuf cent nn euros (1901) et soixante—seize centimes (76) TTC et de confier à la société LABEO, 12 rue du Docteur Michel Beaudoux — CSZO341 — 27003 EVREUX Cedex, la réalisation des bilans 2411 (les STEPS de Montfort sur Risle, Saint Philbert sur Risle, Quillebeuf sur Seine et Rougemontier pour un montant de dix mille huit cent trente euros (10830) et soixante-dix—neuf centimes (79) TTC.

N°7-2021

Le Président

DECIDE de confier à la société Normandie Dératisation, 2 bis rue du Commandant Malrait, ZA les Granges , 27306 BERNAY, la réalisation de deux campagnes de dératisation des réseaux d'assainissement de la CCPAVR pour un montant de quatre mille trois cents douze euros (3412) et quarante-neuf centimes (49)

N°8-2021

Le Président

DECIDE de signer l'avenant n°1 de transfert au marché 29-2018 qui acte de la substitution de la société COLAS France en lieu et place de la Société COLAS IDF Normandie.

N°9-2021

Le Président

DECIDE décide de signer la proposition financière de la société SCT, ZAC de Nozal Chaudron, 17/19 avenue de la Métallurgie, 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS, d'un montant de 163.08 € TTC mensuel allant du 01/01/2021 au 31/12/2021.

N°10-2021

Le Président

DECIDE décide de signer la proposition financière de la société AGYSOFT Progiciel et Services, Parc Euromédecine II, 560 rue Louis Pasteur, 34790 GRABELS, d'un montant de 1889.98 € TTC annuel allant du 01/01/2021 au 31/12/2021.

N°11-2021

Le Président

DECIDE décide de signer la proposition financière de la société AIGA, 110 avenue Barthélémy Buyer, 69009 LYON, d'un montant de 1980 € TTC annuel allant du 01/01/2021 au 31/12/2021.

N°12-2021

Le Président

DECIDE de confier à la société TRESICAL, 24-26 rue de Villeneuve, parc d'affaire Icade, 94150 RUNGIS, la réalisation de contrôle de température du matériel de laboratoire de la STEP de Pont-Audemer pour un montant de mille six cents soixante-deux euros (1662) TTC.

N°13-2021

Le Président

DECIDE décide de signer la proposition financière de la société ICM SERVICES, 7 rue de l'Industrie de Vic, Bat B, 31320 CASTANET TOLOSAN, d'un montant de 825.60 € TTC annuel allant du 01/01/2021 au 31/12/2021.

N°14-2021

Le Président

DECIDE de confier à la société ADS détection gaz, 31 route de Paris RN10 78310 COIGNIERES, la réalisation des contrôles des détecteurs de gaz fixes et portables de la STEP de Pont-Audemer pour un montant de mille seize euros (1016) et cinquante-deux centimes (52) HT.

N°15-2021

Le Président

DECIDE de louer à la Société Normande d'Information et Médias, 107 allée François MITTERAND, 76000 ROUEN, immatriculée au RCS de Lille, représentée par M. Jean-Dominique LAVAZAIS.

N°16-2021

Le Président

DECIDE d'agir en justice en défense des intérêts de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Rouen enregistrée sous le numéro n° 2004697-2 par les conjoints LEBLIC et d'accomplir les actes nécessaires au bon déroulement de l'instance.

N°17-2021

Le Président

DECIDE de suivre les propositions présentées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, de fixer le choix des quatre équipes appelées à participer à la deuxième phase de la consultation comme suit :

Les quatre équipes retenues pour participer à la deuxième phase de la consultation sont les suivantes :

- VERDI PICARDIE (Saint Martin du Vivier – 76)
- SOGETI INGENIERIE INFRA (Bois Guillaume – 76)
- CABINET D'ETUDES MARC MERLIN (Rouen – 76)
- IRH INGENIEUR CONSEIL (Petit Couronne – 76)

N°18-2021

Le Président

DECIDE décide de signer la proposition financière de la société LIGER Conception & Développement, 5 chemin du Jubin, 69570 DARDILLY, d'un montant de 569.28 € TTC annuel allant du 01/01/2021 au 31/12/2021.

N°19-2021

Le Président

DECIDE de l'attribution du marché « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un contrat de concession pour l'exploitation du camping Risle seine »

De signer le marché « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un contrat de concession pour l'exploitation du camping Risle seine » avec l'entreprise MLV conseil. Le marché est conclu pour une durée de 1 an et un montant de 20 000€ HT soit 24 000 € TTC.

N°20-2021

Le Président

DECIDE de louer à l'association ACCES, régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège 22 rue de la Charentonne 27300 BERNAY, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 334 912 748, représentée par Monsieur Alain DELANYS.

N°21-2021

Le Président

DECIDE décide de signer la proposition financière de la société INETUM, Agence de Dijon, 1 rue Champeau, BP 70022,21801 QUETIGNY, d'un montant de 3060.26 € TTC annuel allant du 01/01/2021 au 31/12/2021, le contrat sera tacitement renouvelé jusqu'au 31/12/2024

N°24-2021

Le Président

DECIDE de signer le contrat de location de la société DIAC LOCATION sise 14 avenue du pavé neuf 93168 NOISY LE GRAND Cedex pour un montant de 68,38€ HT mensuel soit 82,06€ TTC mensuel.

N°25-2021

Le Président

DECIDE décide de signer la proposition financière de la société DE LAGE LANDEN LEASING S.A.S, tour Europlaza, 20 avenue André Prothin, 92927 LA DEEFENSE cedex, d'un montant de 1546.33 € TTC, par trimestre allant du 01/01/2021 au 31/12/2021.

N°26-2021

Le Président

DECIDE décide de signer la proposition financière de la société ACD CONSULTANTS, 12 av Maréchal Leclerc, 63800 COURNON D'AUVERGNE, d'un montant de 334.15 € TTC annuel allant du 01/01/2021 au 31/12/2021.

N°27-2021

Le Président

DECIDE d'adhérer au groupement de commande dont l'objet est de permettre de simplifier la passation du marché de collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers et d'en tirer une économie et d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la communauté de communes Roumois Seine coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le(s) marché(s) public(s) selon les modalités fixées dans cette convention.

N°28-2021

Le Président

DECIDE décide de signer la proposition financière de la société RICOH FRANCE, zone SILIC, 7-9 avenue Robert Schuman, 94150 RUNGIS, d'un montant de 375.91 € TTC, par trimestre, et d'un coût copie noir et blanc de 0.00310 € et d'un coût copie couleur de 0.2660 € allant du 04/06/2019 au 31/09/2022.

N°29-2021

Le Président

DECIDE décide de signer la proposition financière de la société RICOH FRANCE, zone SILIC, 7-9 avenue Robert Schuman, 94150 RUNGIS, d'un montant de 375.91 € TTC, par trimestre, et d'un coût copie noir et blanc de 0.00310 € et d'un coût copie couleur de 0.2660 € allant du 17/07/2019 au 31/09/2022.

N°31-2021

Le Président

DECIDE de signer les deux contrats de maintenance de la société PROGISEM sise 5 allée de la Mandallaz METZ TESSY 74370 EPAGNY METZ-TESSY pour un montant de 1090.00 € HT soit 1308,00 € TTC pour le SPANC et 494.00 € HT soit 592.80 € TTC pour l'assainissement collectif.

N°32-2021

Le Président

DECIDE décide de signer la proposition financière de la société ABELIUM, 4 rue du Clos de l'Ouche, 35730 PLEURTUIT, d'un montant de 494.40 € TTC annuel allant du 01/01/2021 au 31/12/2021.

N°33-2021

Le Président

DECIDE de confier à la société Bureau Veritas, ZAC du Long Buisson 251 rue Clément Adler, 27000 EVREUX, la réalisation des contrôles périodiques réglementaires pour un montant de cinq mille six cent cinquante (5650) € HT

N°34-2021

Le Président

DECIDE de confier à la société Endress+Hauser, 3 rue du Rhin, 68330 HUNINGUE, la réalisation de contrôles métrologiques des débitmètres des STEPS de Pont-Audemer, Quillebeuf sur Seine et Rougemontier

N°35-2021

Le Président

DECIDE d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention initiale « Impulsion Relance Normandie » en date du 29 avril 2020 et de signer l'avenant n°3 à la convention « Impulsion Relance Normandie »

N°36-2021

Le Président

DECIDE de louer à la NATIF SPORT, société par action simplifiée à associé unique, inscrite au RCS de Bernay sous le numéro 878 794 304, domiciliée, 15 rue de la Bivellerie, 27500 Manneville sur Risle, représentée par son Président Monsieur Thierry FREMOND.

N°38-2021

Le Président

DECIDE de signer l'autorisation de mise en vente sur les sites des enchères, du matériel inutilisé

RELEVÉ DE DELIBERATIONS DE BUREAU EXECUTIF

Conformément à la délibération du 10 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Exécutif, le Conseil Communautaire est informé des décisions suivantes :

N°1-2021 Logiciel Enfance / Jeunesse - Acquisition de tablettes numériques - Demande de subvention auprès de la CAF de l'Eure – Autorisation

La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a fait l'acquisition du logiciel CIVIL NET ENFANCE qui couvrira pour les services de la CCPAVR :

- la vocation scolaire (inscriptions, suivi, gestion et facturation du restaurant scolaire...)
- le périscolaire (inscriptions, suivi, gestion et facturation...);
- l'extrascolaire (inscriptions, suivi, choix des activités, gestion et facturation...);
- la jeunesse (inscriptions, suivi, choix des activités, gestion et facturation...)
- la création d'un portail famille.

La mise en œuvre pratique et l'utilisation de ce logiciel dans les différentes structures du territoire peut s'effectuer sur différents supports informatiques (postes informatiques, tablettes...).

Suite à un recensement effectué auprès des différentes communes ou structures du territoire (SIVOS, communes, ALSH...), la CCPAVR a fait l'acquisition de 33 tablettes numériques dont l'usage, au regard de leur caractère nomade, est plus simple notamment sur des structures extérieures.

Sur ces 33 tablettes, 20 seront affectées aux accueils périscolaires et extrascolaires dans le cadre de la politique Enfance Jeunesse de la CCPAVR.

Par ailleurs, dans un souci d'efficacité, de réactivité et afin de répondre aux attentes des agents de terrain, la CCPAVR a fait le choix de former en interne à l'utilisation du logiciel et de ces 20 tablettes.

Le coût global de mise en œuvre des tablettes, est de 11 750€ HT avec le détail suivant :

Prestations	Prix HT
Acquisition tablettes	10 395€
Formations	1 355€
Total	11 750€

La Caisse d'Allocation Familiale de L'Eure peut subventionner la collectivité l'acquisition du logiciel sur ses champs de compétences Enfance, Jeunesse et Famille ; la partie scolaire est donc exclue du financement.

La part de ces champs dans le coût global de l'acquisition et la formation est donc de 7 121€ et une subvention de la CAF à hauteur de **5696€** (80% de ce coût) peut être sollicitée.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une subvention de fonctionnement de la Caf de l'Eure, correspondant à 5696€

*Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **DECIDE DE SOLLICITER**, auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Eure, une subvention à hauteur de 5 696€ au titre de sa participation à l'acquisition des tablettes pour l'utilisation du logiciel Enfance / Jeunesse ;
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45 .

Pour Le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président

Francis COUREL



Le Secrétaire de séance

William CALMESNIL